



Observatoire National de la Précarité Énergétique

# Tableau de bord de la précarité énergétique

Édition 2021 (1<sup>er</sup> semestre)



# Préface

20 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures. C'est une hausse de 6 points par rapport à l'hiver précédent. Pour 4 ménages sur 10, c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement ; plus de 3 ménages sur 10 invoquent une limitation pour raisons financières.

Alors que l'on constate une amélioration sensible de la performance énergétique du parc de logements, sous l'effet du programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la mise en place de MaPrimeRénov, comment expliquer la hausse de 40 % des ménages qui se plaignent d'inconfort ?

Si la rigueur de l'hiver et les conséquences de la crise générée par le COVID-19 apportent très certainement des pistes d'explication, l'augmentation des prix de l'énergie, en particulier le gaz et l'électricité, pèse incontestablement sur la situation des ménages les plus modestes. Entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité n'a cessé d'augmenter (+ 41 %), alors que près d'un tiers des Français se chauffe avec cette énergie. Le prix du gaz (qui chauffe environ 37 % des ménages en France) a aussi crû de 23 % entre 2011 et 2020 avec une baisse notable entre 2014 et 2016 et un rebond entre 2016 et 2019.

Huit Français sur dix déclarent que les factures d'énergie représentent une part importante des dépenses de leur foyer, un chiffre qui reste stable depuis plusieurs années. En 2020, un quart d'entre eux déclarent avoir eu des difficultés à payer leur facture d'énergie.

Alors que l'Observatoire National de la Précarité Énergétique célèbre cette année sa première décennie d'existence, le constat est sans appel : les politiques publiques et mesures successives des dix dernières années ont certes, permis des avancées, mais n'ont pas réussi à enrayer la précarité énergétique qui concerne aussi bien le confort dans son logement que la question de la mobilité.

Au-delà des efforts sur la rénovation énergétique des logements qu'il faut accélérer et de la revalorisation des aides tels que le chèque énergie et les fonds de solidarité logement, les membres de l'ONPE présenteront le 9 novembre prochain, un ensemble de propositions élaborées en concertation entre les acteurs publics, les fournisseurs d'énergie, les associations et les institutions, sur la base du bilan des 10 dernières années. Rassemblées dans un « Plan national de lutte contre la précarité énergétique », ces propositions visent à faire de la lutte contre la précarité énergétique une priorité nationale.

La lutte contre la précarité énergétique est un chantier complexe et de longue haleine qui nécessite de la coopération, de la persévérance, de l'intelligence collective et des ambitions à la hauteur des enjeux. Il est au cœur de la nécessaire transition écologique et solidaire et nous sommes, membres de l'ONPE, individuellement et collectivement engagés pour contribuer à relever ce défi !



Arnaud Leroy, Président de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

L'élaboration du présent tableau de bord a mobilisé les partenaires de l'ONPE dans le cadre du groupe de travail « Données ».


Le document a pour vocation de rassembler les principaux indicateurs permettant de :

- **quantifier l'ampleur du sujet** (« les indicateurs de quantification ») ;
- **comprendre l'environnement et les effets de la précarité énergétique** (« les indicateurs de contexte ») ;
- **faire état des difficultés concrètes des ménages** (« les indicateurs de restriction des ménages ») ;
- **dresser un bilan des principaux dispositifs de lutte contre le phénomène** (« les indicateurs de suivi des dispositifs financiers nationaux »).

Les données présentées sont les données disponibles les plus récentes ; les périodes affichées varient d'un indicateur à l'autre, en raison de l'utilisation de sources multiples, ayant chacune des délais de validation et une périodicité variables.

Chaque fiche est construite en trois parties principales :

- La définition donne des précisions sur la nature de l'indicateur étudié ;
- Les données et l'analyse présentent l'indicateur et ses valeurs ;
- Les métadonnées recensent l'ensemble des aides techniques à la lecture (source, champ, précaution de lecture...).

Le symbole  indique un lien vers un document de référence.

L'astérisque (\*) renvoie vers le glossaire, en fin de document.

## Les chiffres clés de la précarité énergétique

**20 %** des Français déclarent avoir **souffert du froid** au cours de l'hiver 2020, pendant au moins 24 heures.

Pour **40 %**, c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement

et pour **36 %** c'est pour des raisons financières <sup>(1)</sup>

En 2019, **11,9 %** des Français ont dépensé plus de **8 % de leurs revenus** pour payer les factures énergétiques de leur logement, et font partie des plus modestes <sup>(2)</sup>

## Impacts quotidiens

**551 721 ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie** en 2020 suite à des impayés, soit **une diminution de 18 %** par rapport à 2019 ; il s'agit d'une baisse en « trompe l'œil », résultant de la prolongation de la trêve hivernale du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet, soit 3 mois de plus que les délais conventionnels <sup>(1)</sup>

Parmi les ménages ayant réalisé des travaux dans leur maison individuelle en 2019, l'enquête TREMI\* révèle que le **principal frein aux travaux est liée à « la situation financière »** (68 % des répondants).

## Les aides financières nationales

**51 986 ménages** ont rénové leur logement grâce au programme **Habiter Mieux Sérénité** en 2020 <sup>(3)</sup>

**141 143 dossiers MaPrimeRénov'** ont été validés par l'Anah en 2020 <sup>(3)</sup>

En 2020, 4,1 millions de ménages ont utilisé leur chèque énergie pour payer leurs factures (soit 94 % des bénéficiaires).

En 2021, **5,8 millions de ménages** ont reçu un **chèque énergie** <sup>(4)</sup>

**64 477 ménages** ont bénéficié du **Fonds de Solidarité Logement** pour l'aide au paiement des factures d'énergie en 2019, soit **une diminution de 6,3 %** par rapport à 2018 dans les territoires rattachés <sup>(4)</sup>

**3 programmes de certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique »** sont actuellement dédiés au logement, soit un budget potentiel de 36 millions d'euros <sup>(4)</sup>

**Sources :** (1) Médiateur national de l'énergie, 2021 | (2) Ministère de la Transition écologique, 2020 | (3) Agence Nationale de l'Habitat, 2021  
(4) Ministère de la Transition écologique, 2021

# Sommaire

## **Préface**

### **Clés de lecture**

#### **Les chiffres clés de la précarité énergétique**

#### **Les indicateurs de quantification de la précarité énergétique**

Estimation du nombre de ménages en précarité énergétique, selon le TEE 3D

Proportion de ménages en précarité énergétique, selon le ressenti du froid

#### **Les indicateurs de contexte**

Repères sur les niveaux de vie, la pauvreté monétaire, et l'intensité de la pauvreté

Prix des énergies

Température moyenne annuelle et degrés jours unifiés

Consommations énergétiques du parc résidentiel

Dépenses énergétiques (logement et mobilité) des ménages

Hétérogénéité des factures des ménages

Impacts de la crise sanitaire, économique et sociale liée au COVID-19

Situation française dans le contexte européen

#### **Les indicateurs de restriction des ménages**

Pauvreté en conditions de vie

Nature des impayés selon le Secours Catholique

Interventions des fournisseurs d'énergie suite aux impayés d'énergie

Préoccupation des Français vis-à-vis de leurs dépenses énergétiques

2

3

4

6

7

9

10

11

13

15

16

17

18

19

22

24

25

26

27

28

## **Les indicateurs de suivi des dispositifs financiers nationaux**

Programme Habiter Mieux Sérénité

MaPrimeRénov'

Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'aide au paiement des factures d'énergie

Chèque énergie

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) « Précarité énergétique »

Programme CEE\* Slime du CLER - le réseau pour la transition énergétique

Programme CEE\* ECCO DOM\* du CSTB\* et USHOM

Programme CEE\* Toits d'Abord de la Fondation Abbé Pierre

Programme CEE\* Mobilité inclusive et durable de Wimoov

Aides financières distribuées par le Secours Catholique

Aides financières distribuées par les CCAS/CIAS\*

Dispositif d'auto-rénovation accompagnée par l'ANCB\*

## **Glossaire**

## **Remerciements**

## **Partenaires de l'ONPE**

29

30

31

32

34

36

37

38

39

40

41

42

43

44

46

47





# Les indicateurs de quantification de la précarité énergétique

## Avertissement

En 2015, l'ONPE a pris le parti de s'appuyer sur un panier d'indicateurs pour suivre la précarité énergétique : **le taux d'effort énergétique** (TEE\*), l'indicateur **bas revenus dépenses élevées** (BRDE), et **le ressenti au froid** (FROID). Ces indicateurs sont calculés à partir de données de l'ENL\* de l'INSEE\*.

La dernière enquête a eu lieu en 2013, et le millésime 2020 est en cours de traitement à l'INSEE\*.

Entre deux enquêtes ENL\*, l'ONPE suit **une estimation de l'évolution du phénomène**, au travers de deux indicateurs, mesurés à l'aide de nouveaux outils : l'estimation du taux d'effort énergétique par le modèle de micro simulation Prométhéus du CGDD\*, et le ressenti du froid mesuré par le baromètre Énergie-Info réalisé par le Médiateur national de l'énergie.

## Définition

Le **taux d'effort énergétique** (TEE\_3D) est estimé annuellement par le Ministère de la Transition écologique (CGDD\*) à l'aide du modèle de micro simulation Prometheus. L'indicateur économique du TEE\_3D considère un ménage en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3<sup>e</sup> décile de revenu par UC\*.

## Données et analyse

### Évolution du TEE\_3D brut, et corrigé de la météo, entre 2010 et 2019

En 2019, 11,9 % des ménages, soit 3,5 millions de ménages, sont en situation de précarité énergétique en France métropolitaine, d'après l'indicateur basé sur le taux d'effort énergétique estimé. Cet indicateur baisse légèrement en 2019 (11,9 %), après une hausse en 2018 (12,1 %).



Les températures hivernales ont été, comme l'année précédente, relativement douces. Par conséquent, l'indicateur corrigé de l'effet météo est plus élevé que l'indicateur brut : 12,5 % en 2019, après 12,7 % en 2018.

Les facteurs expliquant ce léger recul de la précarité énergétique sont l'augmentation des revenus des ménages et la poursuite de la baisse de la consommation moyenne d'énergie par logement, en lien avec l'amélioration sensible des performances des logements et des équipements de chauffage. La hausse du prix hors taxes des énergies freine toutefois le recul de la précarité énergétique.

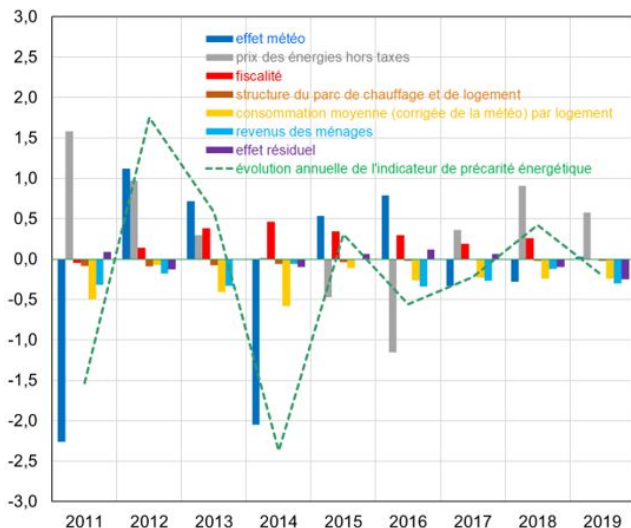
- [Théma essentiel : La précarité énergétique en 2019 : léger repli estimé](#) (Ministère de la Transition Écologique, 2021)
- Géodip, outil pour géolocaliser les zones de précarité énergétique (ONPE, 2021) : [demande d'accès](#), [plaquette de présentation](#)

Source : Ministère de la Transition écologique (CGDD\* - modèle Prometheus), 2021

Champ : France métropolitaine

## Évolution du TEE\_3D brut et contribution des différents facteurs en points de %

Le modèle Prométhéus permet d'estimer les contributions de **6 facteurs à l'évolution annuelle** du TEE\_3D. Il s'agit de **facteurs conjoncturels** (météo, prix des énergies, etc.) **et structurels** (revenus, qualité du logement, etc.).



□ 2010 – 2020 : 10 ans après le Grenelle de l'environnement, analyse rétrospective et prospective de l'efficacité et de l'efficacité des instruments de lutte contre la précarité énergétique en France (ONPE, 2021 – mise en ligne 9 novembre 2021)

L'indicateur TEE\_3D a perdu 1,8 point entre 2010 et 2019. En corrigeant cet indicateur de la météo (et précisément de l'évolution des températures), il est notable que le phénomène est resté stable : **en 2019, le TEE\_3D corrigé de la météo est le même qu'en 2010 (12,5 %)**.

Deux facteurs contribuent à accentuer le phénomène de précarité énergétique, sur la période 2010 – 2019 :

- **La hausse des prix hors taxes des énergies** est le facteur le plus déterminant, et contribue pour + 3,2 points à l'évolution du phénomène.
- **La hausse de la fiscalité énergétique** contribue pour + 2,3 points. En 2019, grâce aux mesures de soutien des ménages aux bas revenus (extension du chèque énergie, gel de la composante carbone), ce facteur a une contribution nulle.

À l'inverse, d'autres facteurs contribuent à faire baisser l'indicateur :

- **La diminution des consommations des logements** contribue à - 2,8 points (rénovation relative des logements, diminution de la taille de certains logements...)
- La progression des revenus des ménages, variable selon les déciles (diminution du 1<sup>er</sup> décile; augmentation des déciles 2 et 3) contribue pour - 2,1 points
- L'évolution de la structure du parc de logements et des énergies de chauffage est peu perceptible (- 0,4 point).

Source : Ministère de la Transition écologique (CGDD\* - modèle Prométhéus), 2021

Champ : France métropolitaine



## Définition

L'indicateur sur le ressenti du froid (FROID), mesuré selon la même formulation que dans l'ENL\*, est tiré du baromètre énergie-info réalisé par le médiateur national de l'énergie auprès d'un échantillon de près de 2 000 personnes.

Cet indicateur déclaratif permet de quantifier les phénomènes d'auto-restriction que ne capte pas l'indicateur économique du TEE\_3D. Cet indicateur considère un ménage en situation de précarité énergétique s'il déclare avoir souffert du froid pendant au moins 24h dans son logement au cours de l'hiver précédent le sondage.

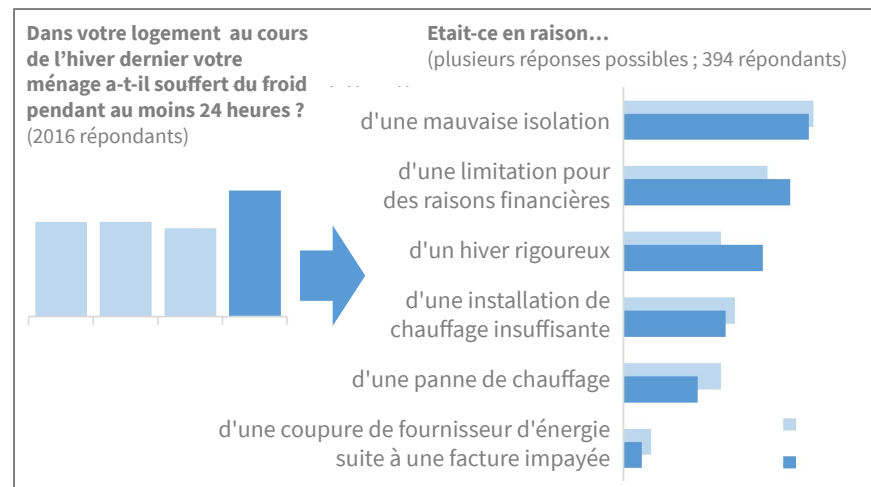
## Données et analyse

### Évolution du ressenti du froid, depuis 2018

Selon l'indicateur du froid ressenti du médiateur national de l'énergie, **20 % des ménages ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2020-2021**. Après une relative stabilité de l'indicateur entre 2018 et 2020, **cela constitue une hausse de plus de 40 % par rapport à 2020**.

La rigueur de l'hiver, l'augmentation des prix des énergies et également les conséquences de la crise générée par le COVID-19 pourraient en être des pistes d'explication (confinements à domicile, pertes de revenus...).

Pour 40 % des ménages ayant souffert du froid, la sensation d'inconfort provient d'une mauvaise isolation thermique de leur logement (stable par rapport à 2019), **36 % d'une limitation pour raisons financières** (argument en forte progression par rapport à 2020), 30 % de la rigueur de l'hiver (également en forte progression par rapport à 2020). Les raisons structurelles (installation de chauffage insuffisante, et panne de chauffage) tendent à diminuer par rapport à l'année 2020.



[Synthèse du baromètre énergie-info](#), (médiateur national de l'énergie, 2021)

A photograph of a window looking out onto a snowy landscape. The window is divided into two panes by a central mullion. The view outside shows a snow-covered ground, a large evergreen tree on the right, and a dark silhouette of a building or structure in the distance. The sky is bright and overcast. The text "Les indicateurs de contexte" is overlaid in white, bold, sans-serif font across the center of the image.

# Les indicateurs de contexte

## Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC\*). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC\* au premier adulte du ménage, 0,5 UC\* aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC\* aux enfants de moins de 14 ans.

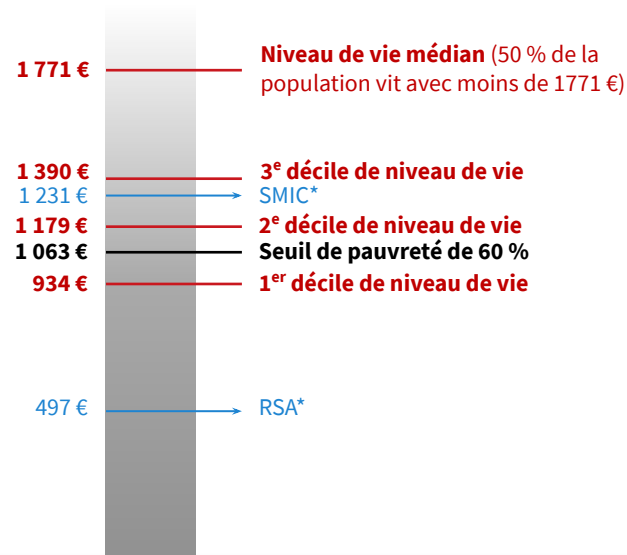
Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil de pauvreté (exprimé en €). Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le seuil retenu ici est le seuil de 60 % du niveau de vie médian, utilisé par les organismes européens.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante (exprimé en pourcentage) :  $[\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}] / \text{seuil de pauvreté}$ . Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

## Données et analyse

### Repères sur les niveaux de vie

Pour une personne seule :



[Rapport sur les inégalités en France, Observatoire des inégalités, 2021](#)

Inspiré de la présentation du Rapport sur les inégalités en France, réalisé par l'observatoire des inégalités.

Sources : niveaux de vie et seuil de pauvreté, INSEE\* 2018 | RSA\* et SMIC\*, 2021

# Repères sur les niveaux de vie, la pauvreté monétaire et l'intensité de la pauvreté

## Évolution du taux et de l'intensité de la pauvreté monétaire à 60 %



En 2018, le seuil de pauvreté monétaire correspondant à 60 % du niveau de vie médian de la population s'élève à 1 063 € par mois, soit un revenu disponible de 2 231 € par mois pour un couple avec deux enfants. **En 2018, 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 14,8 % de la population** (contre 14,1 % en 2017). Selon l'INSEE\* (Cornuet et Sicsic, 2019), cette augmentation s'explique par la baisse des allocations logement, la plus faible progression des revenus d'activités en dessous de la médiane, et dans une moindre mesure, par l'évolution de dispositifs législatifs affectant le niveau de vie des plus modestes (gel du barème et révision des aides au logement, réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant)

Plusieurs déterminants s'avèrent discriminants sur les taux de pauvreté et d'intensité de la pauvreté :

- Le statut d'activité : le taux de pauvreté est très élevé chez les chômeurs (37,8 %), les autres inactifs dont les étudiants (32,7 %) et les indépendants (17,7 %) ;
- La composition du ménage : le taux de pauvreté augmente fortement en 2018 pour les membres d'une famille monoparentale (35,3 % après 33,6 % en 2017), comparativement aux ménages composés d'un couple avec un ou deux enfants (9,3 % contre 8,9 % en 2017).

□ [Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités, INSEE\\* 2019](#)

**Sources** : INSEE\*, DGFIP\*, CNAF\*, CNAV\*, CCMSA\*, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013-2018

**Champ** : France Métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

## Définition

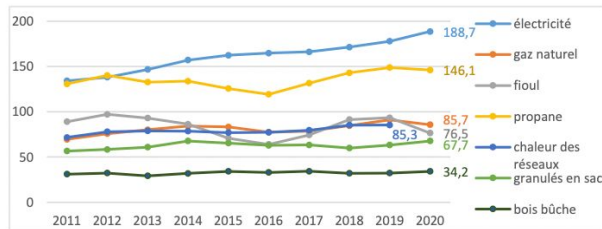
L'évolution du prix des énergies est diffusée par le Service des Données et Études Statistiques (SDES).

Plusieurs paramètres interviennent dans la fixation des prix de l'énergie :

- le coût des matières premières : notamment pour les énergies fossiles comme le gaz, le pétrole ou le charbon, dont les cours varient régulièrement au niveau international ;
- les coûts d'investissement dans les infrastructures de production – centrales électriques notamment (nucléaire, énergies fossiles, éoliennes, panneaux solaires, etc...) – mais aussi de transport et de distribution des énergies de réseaux ;
- les coûts de fourniture et les marges associées des fournisseurs d'énergie ;
- la fiscalité.

## Données et analyse

Prix TTC des énergies pour la consommation finale des clients résidentiels (€ courants / MWh\*)



En 2020, pour la consommation finale d'électricité des clients résidentiels, la fourniture (coûts de production et de commercialisation) représente 37,6 % de la facture finale, les réseaux de transport et distribution 28,0 %, les taxes hors TVA\* 19,7 % et la TVA\* 14,7 %. Pour la consommation finale de gaz naturel des clients résidentiels, la fourniture (coûts de production et de commercialisation) représente 40,2 % de la facture finale, les réseaux 31,7 %, les taxes hors TVA\* 14,5 % et la TVA\* 13,6 %.

Entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité n'a cessé d'augmenter (+ 41 %), alors que près d'un tiers des Français se chauffe avec cette énergie (ENL\* 2013). Le prix du gaz (qui chauffe environ 37 % des ménages en France, ENL 2013) a aussi crû de 23 % entre 2011 et 2020 avec une baisse notable entre 2014 et 2016 et un rebond entre 2016 et 2019.

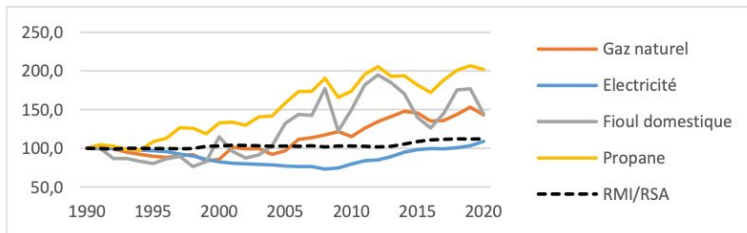
### Références :

Électricité (1) | Gaz (MWh PCI\*) (1) | Fioul (MWh PCI\*) : DGEC\*, 2021. Prix pour une livraison de 2 000 à 5 000 litres | Propane (MWh PCI\*) : SDES\*, 2021. Prix renseigné pour une citerne | Chaleur : calculs SDES\* à partir de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid, pour tous les secteurs différents de l'industrie. Le prix comprend l'abonnement et la consommation. | Bois-bûche (MWh PCI\*) : (2) Prix au 1er trimestre bûche 50 cm (humidité < 20 %), hors livraison. | Granulés en sacs (MWh PCI\*) : (2) Prix d'une palette départ fournisseur. Prix au 1er trimestre 2021.

### Sources :

- Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité pour les clients résidentiels (tarifs de marché et tarifs réglementés inclus ; le prix comprend l'abonnement et la consommation), Ministère de la transition écologique (SDES\*) 2021
- Enquête CEEB\*-INSEE\*-Agreste\*, et calculs Ministère de la transition écologique (SDES\*) 2021

## Évolution du prix des énergies et du RMI\*/RSA\* en euros constants de 1990 à 2020 (base 100 en 1990)



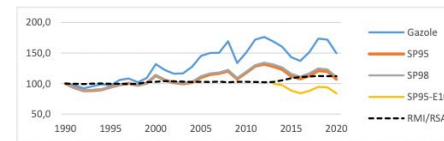
Tandis que l'évolution du RMI\* / RSA\* est relativement stable sur les dix dernières années (en euros constants), les prix des énergies fossiles (gaz, fioul, propane) pour les ménages ont connu de fortes évolutions. **Ces prix sont en baisse en 2020, après avoir fléchi entre 2012 et 2016 (entre 2014 et 2016 pour le gaz naturel) puis rebondi jusqu'en 2019.**

L'électricité qui n'a pas connu les mêmes fluctuations en raison du bouquet électrique de la France, a un prix légèrement supérieur à celui de 1990 mais elle a toutefois connu une forte hausse entre 2008 et 2015 en raison notamment de l'augmentation des taxes (liée à la hausse des charges en vue de développer les énergies renouvelables), qui pèsent fortement sur son prix. **Après trois ans de relative stabilité (2015 à 2018), le prix de l'électricité a repris sa progression en 2019 et 2020.**

Sources : SDES\* (2021) ; DGEC\* ; INSEE\* ; DREES\*

**Gaz** : Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation de l'électricité de 1990 à 2006 | **Electricité** : Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation de l'électricité de 1990 à 2006 | **Fioul domestique** : Pour une livraison de 2 000 à 4 999 litres | **Propane** : en citerne | **RMI\*/RSA\*** socle pour une personne isolée sans enfant montant mensuel maximal au 1er janvier

## Évolution du prix TTC des carburants et du RMI\*/RSA\* en euros constants de 1990 à 2020 (base 100 en 1990)



Exprimés en euros constants, les prix des supercarburants sont en 2020 à des niveaux comparables à ceux de 1990, alors que le gazole a fortement augmenté. En 2020, la crise sanitaire mondiale a entraîné une chute de la demande de pétrole, et par conséquent des prix, qui tendent début 2021 à augmenter de nouveau.

[Les prix des produits pétroliers en 2020 : la crise sanitaire a tiré les prix à la baisse \(MTE, mars 2021\)](#)

Sources : SDES\* (2021) ; DGEC\* ; INSEE\* ; DREES\*

Précaution de lecture : pour le SP95-E10, la base 100 est fixée en 2013



# Température moyenne annuelle et degrés jours unifiés

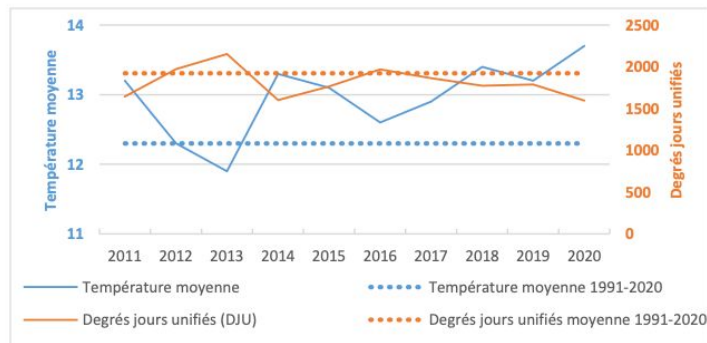
## Définition

La **température moyenne annuelle** est calculée à partir de données de terrain (une station météo par ancienne région administrative) pondérées par la population administrative régionale.

Les **degrés jours unifiés** fournissent chaque année le cumul des degrés jours de la saison de chauffe (janvier à mai, et octobre à décembre). Le nombre de degrés jours d'une journée est la différence entre un seuil déterminé (17°C), et la température moyenne extérieure quotidienne ; il est nul si cette température est supérieure au seuil.

## Données et analyse

### Températures moyennes annuelles et degrés jours unifiés (1)



L'évolution des indicateurs de température moyenne annuelle et de degrés jours unifiés montre sur les dix dernières années une alternance d'épisodes de froid et de chaleur importants. Les années 2014 et 2017 ne présentent pas d'écarts de températures notables. En revanche les années 2012, 2013 et 2016 sont marquées par des hivers particulièrement froids, et 2013, 2015, 2018 et 2019, par des étés particulièrement chauds, avec quelques épisodes de canicule. 2020 devient l'année la plus chaude de la décennie.

Parallèlement, sur la période 2011 - 2019, on constate **une nette augmentation des consommations énergétiques des ménages liées à la climatisation** (de 0,5 à 1,2 TWh). Cela provient du recours plus fréquent à des équipements de refroidissement des logements pour diminuer l'inconfort thermique en été, suite aux vagues de chaleur constatées depuis 2013.

### Consommations annuelles nationales d'électricité liées à la climatisation (en TWh) (2)

| 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 0,5  | 0,5  | 0,6  | 0,6  | 0,6  | 0,8  | 0,8  | 1,0  | 1,2  |

[Consommations d'énergie par usage du résidentiel. CEREN\\*, 2019](#)

Sources : (1) Météo France, calculs SDES\* (2021) – (2) CEREN\*

Champ : France métropolitaine

## Contexte

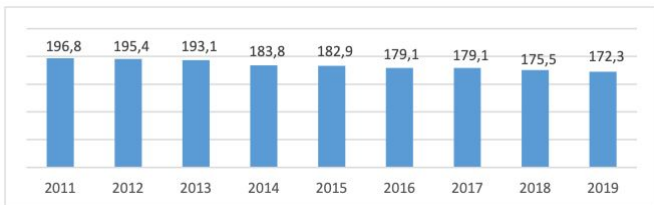
En 2018, le nombre de « **passoires thermiques** » (étiquettes F et G de l'ancien diagnostic de performance énergétique) est estimé à **4,8 millions de résidences principales** (soit 16,7 % du parc) par l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique. **Chez les ménages du premier quintile, cette proportion monte à 19,3 %, et plus précisément à 27,8 % pour les ménages locataires du parc privé de ce premier quintile.**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé l'objectif d'un parc immobilier rénové aux normes « bâtiment basse consommation » à l'horizon 2050. La loi Climat et Résilience prévoit le gel des loyers des passoires énergétiques à partir de 2023, l'interdiction de mise en location des passoires énergétiques (dès 2025 pour les étiquettes G).

□ [Le parc de logements par classe de consommation énergétique \(Observatoire National de la Rénovation Énergétique, 2020\)](#)

## Données et analyse

### Consommations énergétiques du parc résidentiel (en kWh par m<sup>2</sup>)



En neuf ans, **la consommation énergétique du parc résidentiel a diminué de 12 %**, sous l'effet conjugué de l'amélioration du parc de logements, de la construction de logements neufs, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements installés et des travaux d'amélioration énergétique.

Selon l'enquête TREMI\*, 6,4 millions de ménages résidant dans une maison individuelle en France métropolitaine déclarent avoir réalisé au moins un geste de rénovation entre 2017 et 2019. Toutefois, la réalisation des travaux n'est pas à la portée de tous. Parmi les ménages ayant réalisé des travaux en 2019, l'enquête révèle que la principale raison de non planification de la suite des travaux (pour 68 % des répondants) est « la situation financière ne permettant pas de réaliser des travaux ».

□ [La rénovation énergétique des logements : bilan des travaux et des aides entre 2016 et 2019 \(Observatoire National de la Rénovation Énergétique, mai 2021\)](#)  
[Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques à horizon 2025 \(Rénovons, 2017\)](#)

**Source :** Ministère de la Transition écologique, SDES\* (2020) d'après Bilan de l'énergie, CEREN\* et Compte satellite du logement

**Champ :** France métropolitaine, résidences principales

**Note de lecture :** consommations corrigées des variations climatiques

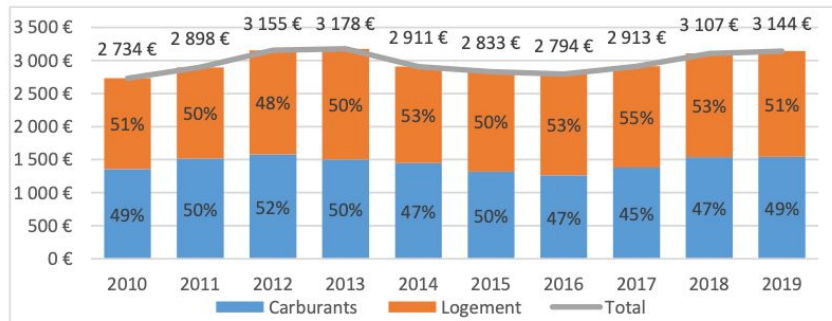
## Définition

Les dépenses d'énergie du logement des ménages couvrent les achats d'électricité, de chaleur distribuée par réseau, de gaz, de combustibles pétroliers et de bois. Les dépenses de carburant couvrent les achats d'essence, de gazole et de GPL\*.

L'évolution des dépenses énergétiques et de leur répartition par poste (logement ou mobilité) fournit des indications sur le budget moyen des ménages, ce qui permet d'appréhender l'impact de ces dépenses sur le budget total des ménages, et d'apprécier leur situation face à la précarité énergétique.

## Données et analyse

### Montant et nature des dépenses énergétiques des ménages (€ courants TTC par ménage)



Depuis la fin de l'année 2010, le prix du pétrole étant reparti à la hausse, le montant des dépenses énergétiques des ménages a crû pour atteindre son point culminant en 2013. **De 2014 à 2016, la facture totale d'énergie des ménages a diminué, puis a nettement rebondi en 2017 et 2018.**

Cette facture augmente encore légèrement en 2019 par rapport à 2018 au même rythme que l'inflation. Elle représente ainsi en moyenne **3 144 € en 2019 dont 1 602 € liés à l'énergie dans le logement et 1 542 € à l'achat de carburant.**

[Bilan énergétique 2019 de la France \(SDES\\*, 2020\)](#)

*Sources* : Calculs SDES\* (2020) avec les Comptes nationaux (INSEE\*), le Bilan énergétique de la France (SDES\*)

*Champ* : France entière (y compris DOM\*)

## Quelques chiffres sur l'inégalité devant la mobilité

- 15 % du revenu disponible sont consacrés aux dépenses de mobilité par les ménages les plus vulnérables

[En 2017, les ménages consacrent 11 % de leur revenu disponible à la voiture \(INSEE, 2021\)](#)

- 1/3 des jeunes Français sans diplôme a refusé un emploi, faute de pouvoir se rendre sur le lieu de travail
- 1 jeune sur 2 ne s'inscrit pas au permis de conduire pour des raisons financières

[Agir pour une mobilité inclusive \(LMI\\*, 2021\)](#)

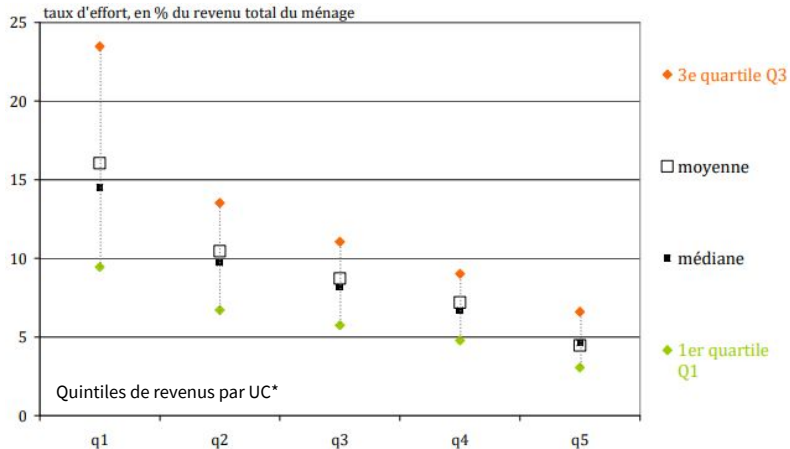
# Hétérogénéité des factures des ménages

## Définition

Les **quintiles** permettent de séparer un tout en cinq portions égales. Ainsi, la répartition de la population française par quintile de revenus, permet d'étudier l'influence des revenus sur un phénomène. Le premier quintile est constitué des 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles.

## Données et analyse

**Distribution des taux d'effort énergétiques (logement + carburants) des ménages, selon les revenus (q, quintile de revenu total par UC\*)**



En moyenne, le taux d'effort énergétique total (le poids budgétaire de l'énergie) de la population française s'élève à 7,4 % du revenu total des ménages, dont 3,7 % pour le taux d'effort énergétique du logement et 3,7 % pour le taux d'effort des carburants. Le graphique montre que **le taux d'effort énergétique total des 20 % des ménages les plus modestes est près de quatre fois plus élevé que celui des 20 % des ménages les plus aisés** (respectivement 16,0 % et 4,5 %). Par ailleurs, une hétérogénéité très élevée est observée au sein des quintiles de revenus.

Ces deux domaines, logement et mobilité, relèvent de mécanismes différents :

- La facture énergétique du logement varie selon l'énergie de chauffage et la taille du logement
- La facture de carburants varie selon les véhicules et la mobilité, c'est-à-dire le nombre de kilomètres parcourus.

La taille des logements et la mobilité sont quant à elles relatives à la composition du ménage, des revenus et de la zone d'habitation.

Ainsi, plus la zone d'habitation est rurale, plus la facture énergétique moyenne des ménages est élevée (le taux d'effort énergétique total s'élève à 9,4 % dans les communes rurales, contre 4,8 % dans l'unité urbaine de Paris), la disparité de la facture de carburant étant plus forte que celle des factures d'énergie domestique.

□ [Les effets économiques de la fiscalité environnementale sur les ménages et les entreprises](#) (M. Clément, A. Godzinski, I. Vincent, 2019)

Source : M. Clément, A. Godzinski, I. Vincent (2019) à partir du modèle Prométhéus (MTE-CGDD\*)

# Les impacts de la crise sanitaire, économique et sociale liée au COVID-19

La temporalité des statistiques nationales ne permet pas encore de rendre compte de l'impact de la crise liée au COVID-19 sur la précarité et les inégalités sociales à l'aide des outils de mesure habituels ; les données de l'INSEE\* et de la DREES\* paraîtront a priori à l'automne 2022.

Pour autant, de nombreuses études, enquêtes locales ou thématiques, ont été réalisées depuis le mars 2020.

Les deux pages suivantes proposent des extraits choisis pour illustrer la diversité des impacts, et probablement leur étroite relation.

Ce travail n'est pas exhaustif et se veut le reflet de la multiplicité et de la diversité des situations.

## Pendant le premier confinement du printemps 2020...

En mars – avril 2020, **un surcroît de 27 000 décès** (+27 %) est survenu, toutes causes confondues, par rapport à la même période en 2019, essentiellement en raison de la surmortalité provoquée par le COVID-19. Les personnes les plus âgées, celles nées à l'étranger et celles habitant dans les communes les plus pauvres et les plus denses ont été les plus touchées.

D'après les premières enquêtes, début avril 2020, un tiers des adultes souffrent de **détresse psychologique**, une part plus élevée pour les personnes confinées dans des logements suroccupés, celles dont la situation financière s'est dégradée avec le confinement et celles ayant eu recours à des soins de santé mentale au cours des douze mois précédents.

Les élèves de milieu modeste ou en difficulté scolaire ont plus souvent rencontré des **difficultés matérielles** (lieu de travail, manque d'équipement, accès internet...) ou pour se faire aider par leurs parents.

**715 000 emplois ont été détruits** au premier semestre 2020, en premier lieu dans l'intérim. Cependant, la chute de l'activité économique provient essentiellement des personnes restées en emploi : leur temps de travail s'est réduit de 34 % en moyenne du 16 mars au 10 mai 2020 par rapport à la même période en 2019. Le **chômage partiel** a concerné principalement les ouvriers (54 %) et les employés (36 %), tandis que les cadres ont plus largement travaillé à leur domicile (81 %).

Un quart des ménages estiment que leur **situation financière s'est dégradée avec le confinement**, plus particulièrement ceux qui ont réduit leur activité, ceux ayant des enfants et ceux dont les revenus étaient initialement bas. Pour l'avenir, un quart des personnes pensaient, fin avril 2020, rencontrer **des difficultés pour payer leur loyer, leur crédit immobilier ou leurs charges** dans les douze mois suivants.

Source : [Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement](#) (INSEE\*, décembre 2020)

## ... et au-delà.

Sur l'ensemble de l'année 2020, en raison des mesures sanitaires prises pour freiner la propagation de la COVID-19, **la récession a été d'une grande sévérité** en France où le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 7,9 %. Le PIB se redresse au deuxième semestre 2021, et se rapproche de son niveau d'avant-crise (- 3,3 % par rapport au quatrième trimestre 2019). Fin 2021, l'activité économique française pourrait retrouver à peu près son niveau d'avant-crise, si la situation sanitaire se maintient.

**Le chômage** (au sens du Bureau international du travail) a généralement un temps de réaction rapide à la suite d'une baisse du PIB. Il s'est effectivement inscrit en forte hausse (+ 2 points entre le deuxième et le troisième trimestre 2020) pour atteindre 9,1 % de la population active au troisième trimestre 2020, soit son niveau observé 10 ans plus tôt. Il se stabilise autour de 8 % depuis le dernier trimestre 2020.

La DREES\* en juillet 2021 confirme la baisse des effectifs du **revenu de solidarité active** (RSA\*) et de **l'allocation de solidarité spécifique** (ASS) amorcée fin 2020, après la forte hausse générée par la crise sanitaire (respectivement + 7,0 % et + 8,3 % entre février et septembre 2020). Le niveau des effectifs du RSA\* fin mai (1,94 million) est quasiment celui d'avant la crise sanitaire, et celui de l'ASS fin avril (0,32 million) est nettement inférieur. La baisse du nombre de bénéficiaires d'une **aide au logement** (aide personnalisée au logement, allocation de logement familial, allocation logement social) amorcée depuis le début de l'année 2021 se confirme également fin mai (5,78 millions). Avec la prise en compte des revenus en "temps réel" pour le calcul des aides personnalisées au logement, on compte à juin 2021 500 000 allocataires de moins.

En 2019, 5,5 millions de personnes bénéficiaient de **l'aide alimentaire** en France (IGAS). Au total en 2020, la Banque des territoires estime que 275 millions d'euros auront été débloqués pour l'aide alimentaire, contre 114,5 millions en 2019. Une enquête flash de la Fondation Abbé Pierre menée en janvier 2021 auprès de l'ensemble de la population révèle que pendant l'année 2020, 6 % des Français ont eu recours à l'aide alimentaire, dont la moitié pour la première fois de leur vie. Pour le public spécifique des étudiants, fin janvier 2021, le dispositif des repas à 1€, jusqu'alors réservé aux étudiants boursiers a été élargi à tous les étudiants. En mars 2021, les CROUS\* ont servi 3,25 millions de repas, auprès de 380 000 étudiants.

« La crise sanitaire du Covid a incontestablement ralenti le processus d'accompagnement, avec des périodes, parfois longues, de mise en sommeil des dispositifs. Les démarches et les contacts avec les travailleurs sociaux ont été rendus plus difficiles, et les recherches d'emplois quasiment à l'arrêt » Romain Gournet, sociologue

« En ce moment on voit beaucoup de monde arriver, des gens qui souffrent de la crise sociale qui découle de l'épidémie avec du chômage partiel qui dure, une baisse de salaires à un niveau tel qu'ils n'arrivent plus à payer leur loyer, des personnes qui ne peuvent plus travailler, des étudiants »  
Fondation Abbé Pierre

« L'objectif annuel est de 470 diagnostics par an. Il n'a pas été atteint en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a retardé les interventions. La moitié de l'objectif a été atteint »  
SLIME du Gard

« C'est le repérage qui a été le plus affecté par la crise sanitaire. En effet, la moitié moins de ménages ont été repérés en 2020 en raison de la mobilisation des services sociaux pour les thématiques en lien avec le COVID »  
SLIME de la Métropole Européenne de Lille

*Extraits du rapport « Enquête longitudinale. Suivi d'une cohorte de 30 ménages en précarité énergétique accompagnés ou non-accompagnés. Les leviers et les freins à la sortie de la précarité énergétique »,  
ONPE, 2021*





Selon l'observatoire de la vie étudiante, dans ses [Repères 2020](#), 40 % des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire et 51 % d'entre eux estiment que leur activité rémunérée est indispensable pour vivre. Or pendant la crise sanitaire, 36 % des étudiants qui exerçaient une activité l'ont interrompue. Par ailleurs, près d'un tiers des étudiants a présenté les signes d'une **détresse psychologique** (nervosité, épuisement...).

L'hiver 2020-2021 a été légèrement plus rigoureux que l'hiver précédent, nécessitant **davantage de chauffage**. En septembre 2021, 26 % des personnes interrogées par le médiateur national de l'énergie pour son [baromètre énergie-info](#) déclarent qu'au moins un membre de leur foyer a fait du télétravail ou a été au chômage partiel depuis 2020 à cause de l'épidémie du COVID-19 et pensent avoir consommé davantage d'énergie. La tranche des 18-44 ans est davantage touchée (44 %). L'impact est plus fort en région parisienne et dans les communes de plus de 100 000 habitants (un tiers de leurs habitants).

Le CNLE\* résume l'impact de la crise sur la pauvreté à un mécanisme triple. « D'une part, la crise entrave les sorties habituelles de la pauvreté – chaque année, un tiers de l'effectif environ, même si certains y retombent dès l'année suivante. D'autre part, elle fait sombrer dans la pauvreté ceux qui en étaient proches (pauvreté prévisible), en grande précarité et sur une trajectoire descendante : 44 % des accueillis aux Restaurants du cœur pour cause de COVID-19 avaient déjà antérieurement recouru aux aides alimentaires. Enfin, elle provoque des arrivées inattendues. »

Source : [La pauvreté démultipliée - dimensions, processus, réponses – Printemps 2020 | Printemps 2021](#) (CNLE\*, 2021)

#### **Pour aller plus loin (par ordre anti-chronologique de parution) :**

- [Retour en surface – Note de conjoncture](#) (INSEE\*, juillet 2021)
- [Suivi des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire](#) (DREES\*, juillet 2021)
- [Un an après... Note de conjoncture](#) (INSEE\*, mars 2021)
- [Rapport sur les inégalités en France](#) (Observatoire des inégalités, 2021)
- [La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : recommandations du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) (France Stratégie, octobre 2020)
- [Les inégalités sociales face à l'épidémie de COVID-19 : état des lieux et perspectives](#) (DREES\*, juillet 2020)
- [Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle](#) (INSEE\*, juin 2020)

## Situation française dans le contexte européen

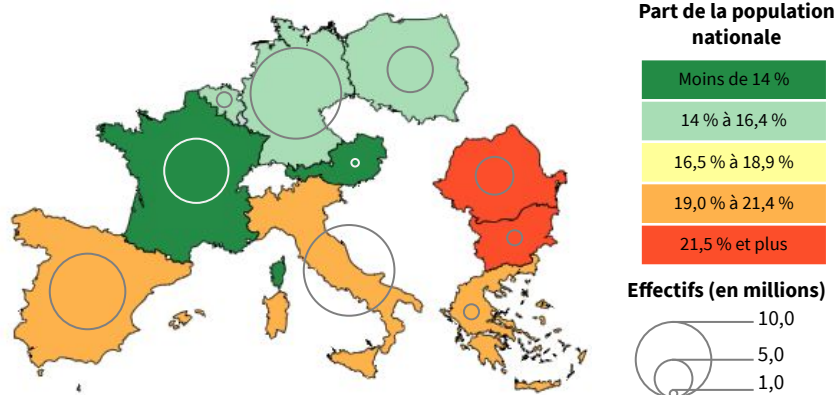
### Définition

La **population à faibles revenus** décrit les ménages dont le revenu est inférieur au **seuil de pauvreté** (fixé à 60 % du revenu équivalent médian national).

Le **coût du logement** correspond aux dépenses liées à l'habitation, y compris pour la facture d'énergie (électricité, gaz, etc.) et d'eau.

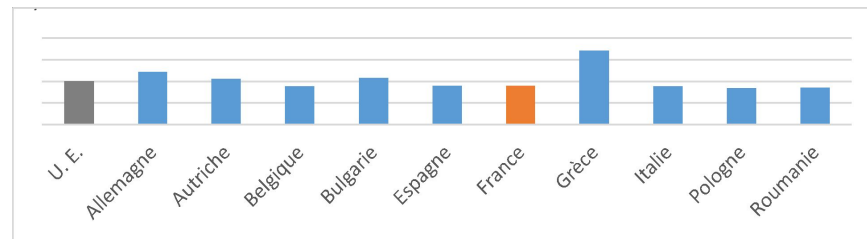
### Données et analyse

**Population (en millions de personnes) à faibles revenus, et part de la population nationale disposant de faibles revenus en 2019**



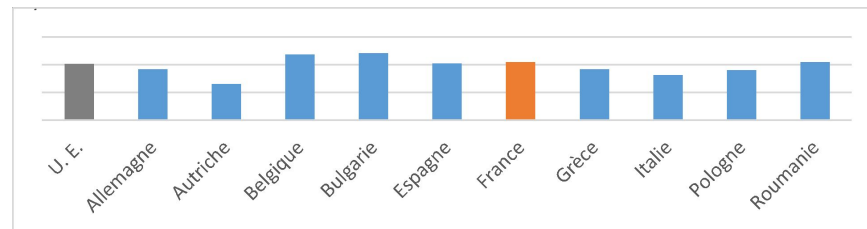
En Europe, 72 millions de personnes disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté national (dont près de 80 % sont représentées sur la carte). Parmi celles-ci, 8,5 millions de personnes habitent en France, et représentent **13,6 % de la population nationale**.

### Part du coût du logement dans le revenu disponible des ménages à faibles revenus (en %)



En France, les dépenses du logement représentent en moyenne 36,3 % du revenu disponible des ménages les plus pauvres.

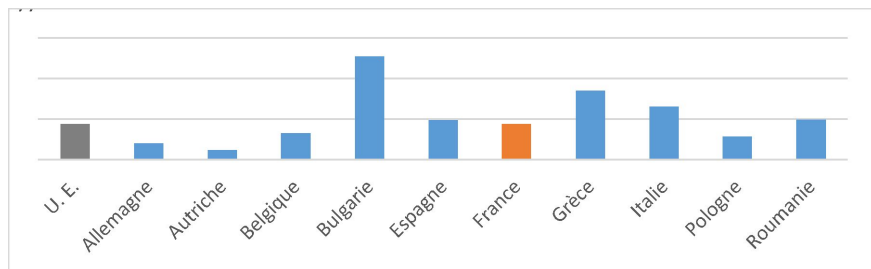
### Part de la population à faibles revenus vivant dans un logement ayant, soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol



En France, 21,1 % de la population à faibles revenus habitent un logement ayant au moins un des désordres mentionnés.

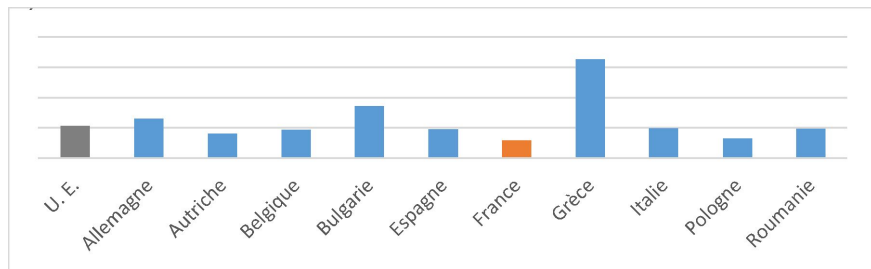
## Situation française dans le contexte européen

### Part de la population à faibles revenus déclarant une incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement



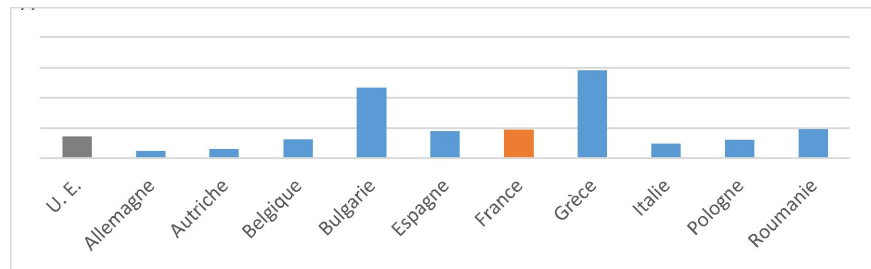
En France, 17,8 % de la population à faibles revenus se déclarent dans l'incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement.

### Part de la population des deux premiers quintiles de revenus dont les coûts du logement représentent plus de 40 % du revenu disponible



En France, les coûts du logement représentent plus de 40 % du revenu disponible chez 12,3 % des ménages des deux premiers quintiles.

### Part de la population à faibles revenus déclarant des arriérés de factures courantes liées aux services publics (énergie, eau, égouts, collecte des déchets, hors téléphonie) au cours des 12 derniers mois



En France, 19,1 % de la population à faibles revenus déclarent des impayés de factures courantes au cours des 12 derniers mois.

- Plus d'informations à propos de l'ensemble des États membres : [Member state reports on energy poverty 2019 \(European union energy poverty observatory\)](#)
- [Contexte](#) et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en Europe (ONPE, 2021) – 10 fiches pays et Union Européenne

Source : Eurostat (2021) | Année de référence : 2019

Précautions de lecture : les données présentées pour la France diffèrent des données précédentes car les différents indicateurs de cette fiche sont calculés à partir de sources permettant de disposer de données comparables entre pays européens.



A dark kitchen scene with an open refrigerator. The refrigerator is illuminated from within, showing shelves stocked with various food items like bottles, jars, and containers. To the left of the refrigerator, a wall-mounted telephone and light switches are visible. The overall atmosphere is dimly lit, with the primary light source being the refrigerator's interior light.

# Les indicateurs de restriction des ménages

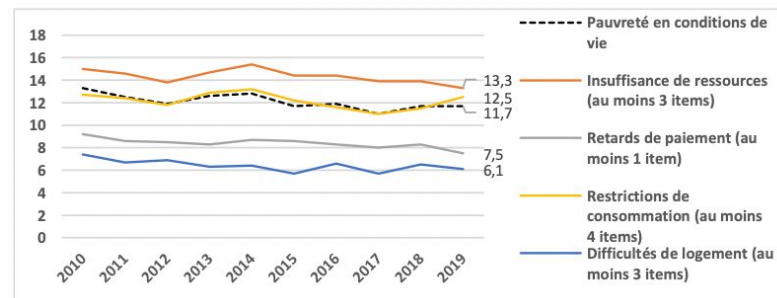
## Définition

Au sens de l'indicateur français, un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie s'il subit au moins 8 privations parmi une liste de 27 possibles (éléments de bien-être standard largement diffusés dans la population française) et regroupés en 4 dimensions :

- **insuffisance de ressources** : remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus, découvert bancaire au cours des 12 derniers mois, revenus insuffisants pour équilibrer le budget, nécessité de puiser dans ses économies, ne disposer d'aucune épargne, considérer sa situation financière comme difficile.
- **retards de paiement** : impossibilité de payer au cours des douze derniers mois des factures d'électricité ou de gaz, des loyers ou ses impôts.
- **restrictions de consommation** : acheter de la viande, des vêtements neufs, posséder deux paires de chaussures, partir en vacances une semaine, recevoir parents ou amis, acheter des cadeaux, remplacer des meubles, maintenir son logement à la bonne température, absence de repas complet une journée au cours des deux dernières semaines.
- **difficultés de logement** : surpeuplement, absence de salle de bain, de toilettes, d'eau chaude, de chauffage central ou électrique et, de manière ressentie, taille du logement trop petite, les difficultés à le chauffer, l'humidité, le bruit.

## Évolution du taux de pauvreté en conditions de vie, selon 4 dimensions le constituant (en %)

En 2019, en France métropolitaine, **11,7 % des ménages sont pauvres en conditions de vie** (stabilité par rapport à 2018). Globalement, depuis 10 ans, le taux est en diminution ; il s'élevait à 13,3 % en 2010.



Plus précisément les taux de ménages touchés par les dimensions « insuffisance de ressources », « retards de paiement » et « difficultés de logements » tendent à diminuer, compensant l'augmentation pour la deuxième année consécutive de la part de ménages subissant des « restrictions de consommation ».

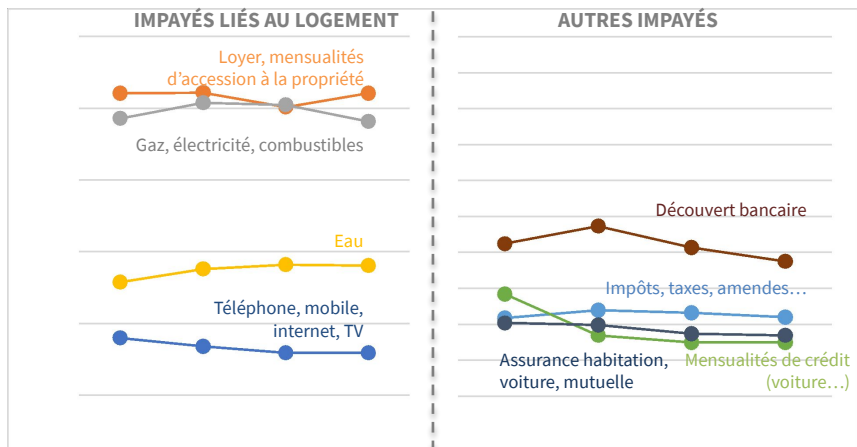
Source : INSEE\*, SRCV-Silc, 2020

Champ : ensemble des ménages ordinaires en France métropolitaine.

## Définition

Le Secours Catholique accompagne près de 1,4 million de personnes. Il dresse chaque année le bilan des situations des ménages rencontrés, dans son rapport statistique. En 2020, 46,1 % des ménages accueillis déclaraient faire face à des impayés fortement liés au logement (contre 60 % en 2010 et 57,3 % en 2015). Le terme « impayés » ne recouvre que les factures ou échéances non réglées, et non l'ensemble des crédits.

## Nature des impayés, en % de ménages ayant fait l'objet d'une fiche au Secours Catholique



**38,2 % des impayés concernent les factures d'énergie**, en deuxième position après les loyers (42,1 % d'impayés), ce qui confirme le poids important de ce poste dans le budget des ménages vulnérables.

**Le montant médian des impayés pour les ménages reçus par le Secours Catholique s'élève à 777 € en 2020, soit une augmentation de 21 € par rapport à 2019.** En 2020, ce montant **varie selon le profil des ménages** (par exemple, 631 € pour les femmes seules et 962 € pour les pères isolés).

Dans son rapport statistique publié en 2020, le Secours Catholique a étudié 3 000 budgets de ménages en situation de pauvreté. Il en ressort le lourd poids des charges au regard des faibles ressources et un reste pour vivre médian de 9 euros par jour et par unité de consommation, ce qui contraint à des **choix budgétaires impossibles**. On peut, par exemple, observer qu'ils choisissent entre éviter l'endettement en faisant appel à l'aide alimentaire ou reporter le paiement des factures et recourir à des aides directes : **57 % des ménages qui ne sont pas en situation d'impayés font appel à l'aide alimentaire, soit plus que ceux qui ont des impayés (44 %).**

[État de la pauvreté en France. Budget des ménages : des choix impossibles \(Rapport statistique 2020. Secours Catholique - Caritas France\)](#)

**Source :** Secours Catholique – Caritas France (2021) | **Champ :** Ménages en impayés reçus par le Secours Catholique pour lesquels une fiche statistique a été renseignée | **Précaution de lecture :** les données 2019 ont été légèrement modifiées par rapport au tableau de bord 2020, en raison d'une finalisation de la comptabilisation des fiches statistiques.



## Définition

En cas de non paiement des factures d'électricité ou de gaz par les clients domestiques, les fournisseurs peuvent opérer une réduction de puissance en électricité (sauf pour les bénéficiaires du chèque énergie), et, en dehors de la trêve hivernale, une suspension de la fourniture d'énergie ou la résiliation du contrat pour ce motif.

**« Du 1er novembre de chaque année au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité, de chaleur, de gaz, ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à l'interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures, de la fourniture d'électricité, de chaleur ou de gaz aux personnes ou familles.**

*(article L115-3 du Code de l'action sociale et des familles)*

La loi 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, impose aux fournisseurs d'énergie depuis le 1er mai 2014, de transmettre trimestriellement à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et au médiateur national de l'énergie, les informations sur les mesures prises en cas de non-paiement des factures par les clients domestiques.

**COVID-19** : en raison de la crise sanitaire, la trêve hivernale 2019-2020 a été prolongée jusqu'au 10/07/2020, et la trêve 2020-2021 jusqu'au 31/05/2021.

## Données et analyse

### Nombre d'interventions (en milliers) des fournisseurs d'énergie suite aux impayés d'énergie



**En 2020, les fournisseurs ont fait appliquer 551 721 suspensions de fourniture ou limitations de puissance à la suite d'impayés** (467 201 en électricité et 84 520 en gaz naturel), **soit une diminution de 18 % par rapport à 2019**. Cette baisse s'explique par le prolongement de la trêve hivernale qui a permis de protéger les consommateurs en difficultés financières des coupures d'énergie pour l'électricité ou le gaz. Néanmoins, le médiateur national de l'énergie, et la Fondation Abbé Pierre estiment que « le dégel des procédures risque d'être très dur. C'est une bombe à retardement » ([rapport annuel sur l'état du mal logement en France](#), Fondation Abbé Pierre, 2021).

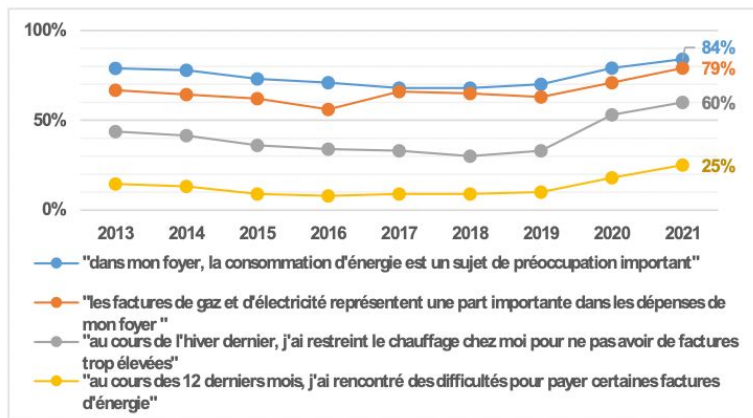
□ [Communiqué de presse « une baisse des interventions pour impayés en 2020 en trompe l'œil »](#) (médiateur national de l'énergie, 9 mars 2021)

## Définition

Le [baromètre énergie-info](#) est réalisé par le médiateur national de l'énergie. Mené par téléphone jusqu'en 2019, il est dorénavant conduit via une enquête en ligne, auprès d'environ 2000 personnes, en septembre. L'échantillon est constitué d'après la méthode des quotas (âge et profession du chef de ménage), après stratification par région et taille d'agglomération, assurant ainsi la représentativité de la population française.

## Données et analyse

### Évolution du ressenti des Français sur leurs dépenses d'énergie



L'édition 2021 du baromètre est l'un des premiers matériaux permettant de rendre compte de la crise du COVID-19 dans une série longue de données. **Les quatre indicateurs suivis depuis 2013 sont en très forte augmentation, pour la deuxième année consécutive.**

Parmi les personnes interrogées, **84 % déclarent que la consommation d'énergie est un sujet de préoccupation** (contre 79 % en 2020, et 70 % en 2019), soit la proportion la plus élevée depuis la création du baromètre en 2007.

La proportion de ménages déclarant que **les factures d'énergie représentent une part importante dans les dépenses de leur foyer poursuit sa forte hausse** : 79 % des Français, contre 71 % en 2020 et 63 % en 2019.

Alors que les **stratégies de restriction de chauffage** visant à limiter les factures trop élevées semblaient de moins en moins fréquentes depuis 2013, elles ont bondi de 50% en 2020 à 60% en 2021, soit près du double du taux de 2019.

Parallèlement, le nombre de ménages rencontrant des **difficultés de paiement de leurs factures d'énergie poursuit sa très forte augmentation. Le taux a doublé de 10 % en 2019** (le taux était relativement stable depuis 2015) **à 25 % en 2021** (18 % en 2020). Les 18-34 ans sont les plus touchés : 46 % d'entre eux déclarent avoir des difficultés à payer leurs factures (ils étaient 32 % en 2020).

En outre, **51 % des ménages déclarent en 2020 avoir souffert du chaud pendant au moins 24h**, en raison de la canicule (devant le manque d'isolation, et de la mauvaise ventilation).

Source : Baromètre énergie-info, Médiateur national de l'énergie (2021)

Champ : Échantillon de 2 016 personnes



**Les indicateurs de suivi de  
dispositifs financiers nationaux**

## Définition

Le programme Habiter Mieux Sérénité est un accompagnement et une aide financière pour accompagner les ménages aux ressources modestes dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement :

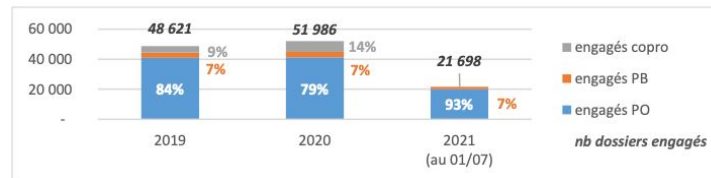
- **Les propriétaires occupants** qui réalisent des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 % peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 50 % du montant des travaux éligibles ;
- L'aide financière des **propriétaires bailleurs** s'élève à 25 % du montant des travaux éligibles, dès lors que le gain énergétique des travaux dépasse 35 %.
- Des systèmes de primes et de bonus existent pour promouvoir les sorties de « passoires thermiques », les rénovations « basse consommation »...
- Jusqu'en 2020, **les syndicats de copropriété** pouvaient bénéficier d'une aide financière pour les travaux des parties communes des copropriétés dites fragiles. Depuis 2021, ce dispositif est élargi et intégré à l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés.

Les collectivités locales peuvent abonder ces montants par des subventions complémentaires dans le cadre des opérations programmées (OPAH\* et PIG\*). Cet abondement représente en moyenne 10 % du coût des travaux.

□ [Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique \(ONPE, octobre 2021\) : Habiter Mieux Sérénité](#)

## Données et analyse

### Nombre de dossiers engagés Habiter Mieux Sérénité par statut d'occupation des ménages



En 2020, les subventions Habiter Mieux Sérénité ont été attribuées à **41 260 propriétaires occupants** (soit 79 % des ménages bénéficiaires du programme) pour un montant de **424 M€**, à 3 609 propriétaires bailleurs (7 % des bénéficiaires) pour 79 M€, ainsi qu'à 7 117 syndicats de copropriétés (14 %, soit une augmentation de 69 % par rapport à 2019) pour 48 M€. **Par rapport à 2019, le nombre de dossiers engagés a donc augmenté de 7 %**. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, 21 698 subventions ont été délivrées, soit 21 % de plus qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le montant moyen des travaux réalisés par logement diffère fortement selon le statut du bénéficiaire. Il s'élève en moyenne à 20 340 € pour les propriétaires occupants, 16 800 € pour les syndicats de copropriétés, et monte à 59 050 € pour les propriétaires bailleurs. Ce montant élevé s'explique par la situation initiale très dégradée et indigne des logements traités ; par ailleurs, le conventionnement d'une durée de 9 ans peut apparaître comme un frein pour certains propriétaires bailleurs, qui acceptent d'autant plus facilement de s'engager que leur programme de travaux est coûteux (et le besoin de subvention fort).



## Définition

MaPrimeRénov' est une subvention à destination des particuliers pour financer les travaux de rénovation énergétique. Elle a été créée en 2020, de la fusion de Habiter Mieux Agilité et du Crédit d'Impôt de Transition Énergétique (CITE\*).

Initialement dédiée aux ménages occupants les plus modestes, elle est élargie au 1<sup>er</sup> octobre 2020 à tous les propriétaires occupants ainsi qu'aux travaux des parties communes dans les copropriétés. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, elle est ouverte aux propriétaires bailleurs.

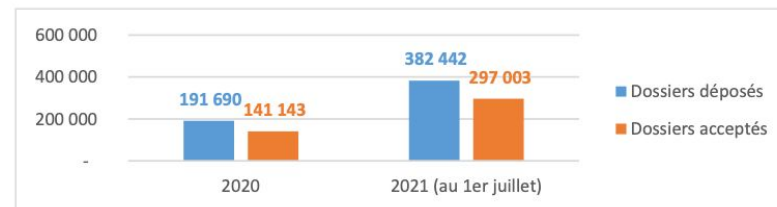
Les niveaux d'aide prévus par ce dispositif répondent à **quatre catégories de ménages** en fonction de la composition familiale et des revenus - bleu, jaune, violet, rose – pour des travaux relatifs à l'isolation, au changement du système de chauffage, à l'installation d'une ventilation et/ou la réalisation d'un diagnostic et audit énergétique, ainsi qu'à la rénovation globale.

Pour les rénovations des parties communes des copropriétés, c'est le niveau de performance de la rénovation (déterminé par le programme de travaux et son impact sur la baisse de la consommation énergétique) qui rend ou non une copropriété éligible (et non les ressources des copropriétaires).

Par souci de qualité des rénovations financées, MaPrimeRénov' prévoit de plus l'octroi d'un bonus de 1 500 € lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de « passoire thermique », ou pour l'atteinte d'une étiquette A ou B du DPE\*.

## Données et analyse

### Nombre de dossiers MaPrimeRénov' :



En 2020, 141 143 dossiers MaPrimeRénov' ont été acceptés, soit 74 % des dossiers déposés. Les dépôts de dossiers ont été très dynamiques pour cette année de lancement du dispositif, particulièrement en fin d'année 2020, suite au rattrapage d'activité après la crise sanitaire, et de la communication liée au Plan de Relance.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'extension du dispositif à l'ensemble des particuliers a permis de doubler le nombre de dossiers acceptés (297 003) par rapport à 2020. Parmi ces dossiers :

- 40 % concernent les ménages très modestes et 23 % les ménages modestes,
- 64 % concernent le système de chauffage et 32 % l'isolation des parois opaques.

[Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique \(ONPE, novembre 2021\)](#)

# Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'aide au paiement des factures d'énergie

## Définition

Le FSL a été créé par la loi du 31 mars 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement afin **d'accorder des aides financières à l'accès et/ou au maintien dans le logement**. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré sa gestion de l'Etat aux Conseils Départementaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, qui eux-mêmes ont pu transférer la compétence aux Métropoles depuis la loi NOTRE.

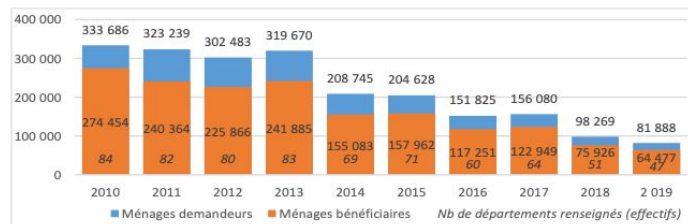
Il s'agit notamment d'un dispositif correctif d'aide au paiement des factures **d'énergie, d'eau et de téléphone**. Les montants et les modalités d'attribution sont fonction des règlements intérieurs des départements qui choisissent ou non de déléguer la gestion du fonds. L'animation se fait en lien avec la CAF, l'Etat, les bailleurs sociaux, les CCAS/CIAS\*, les fournisseurs d'énergie, etc.

## Données et analyse

### Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie

Précautions de lecture :

- Les données ne sont affichées dans le graphique que si le Conseil Départemental (et/ou Métropole) a renseigné les effectifs de dossiers déposés et de ménages bénéficiaires.
- Il y a une baisse importante du nombre de départements ayant répondu à l'enquête depuis 2014, notamment les départements d'Ile-de-France.
- Enfin, les situations sont très disparates selon les départements et les tendances peuvent être opposées à l'échelle des départements.



Source : DIHAL\* (2021) d'après les déclarations des Conseils départementaux et Métropoles

Champ : France (y compris DROM\*)

En 2019, 47 départements (représentant 42 % des ménages français) ont renseigné les effectifs des demandeurs et bénéficiaires des aides au paiement des factures énergétiques, soit 64 477 bénéficiaires sur 81 888 ménages demandeurs (soit un taux d'accord du FSL de 78,7 %), et 21,8 millions d'euros d'aides octroyées (dont 93,9 % de subventions, et 6,1 % de prêts). **Le montant moyen du FSL s'élève à 338 € en 2019, mais de fortes disparités sont observées entre départements** (cf. carte page suivante), du fait des règlements intérieurs locaux.

L'analyse de l'évolution des demandeurs et bénéficiaires des FSL énergie n'a de sens que pour les 33 départements ayant renseigné les données en 2018 et 2019. En moyenne, **le nombre de demandeurs a diminué de 6,6 %, et celui des bénéficiaires a diminué de 6,3 %**. Dans ces départements, le montant total distribué a légèrement diminué (- 3,5 %) entre 2018 (21,9 millions d'euros) et 2019 (21,1 millions d'euros).



# Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'aide au paiement des factures d'énergie

## Nombre de ménages bénéficiaires du FSL parmi les clients d'EDF et ENGIE



Le nombre de ménages bénéficiaires du FSL, parmi les clients d'EDF et d'ENGIE, est en nette diminution (-47 % entre 2016 et 2019). Pourtant, les dotations des deux fournisseurs d'énergie restent stables dans le temps (entre 2016 et 2020, 6 millions d'euros pour ENGIE, et entre 21,9 et 20,0 millions d'euros pour EDF).

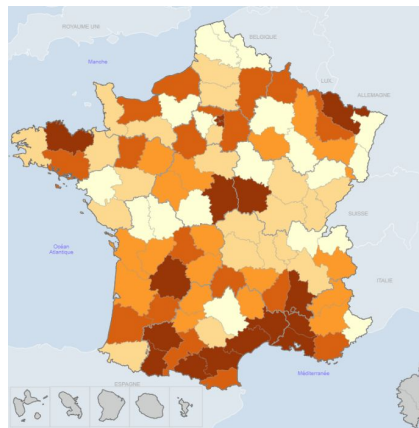
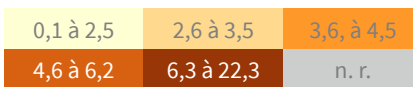
La diminution du nombre de bénéficiaires pourrait être due au durcissement des règlements intérieurs pour les aides à l'énergie depuis 2013, à la hausse du non recours, et aux arbitrages vers d'autres stratégies de la part des ménages et des travailleurs sociaux.

Sources : EDF et ENGIE, 2021

## Cartographies des bénéficiaires du FSL\* énergie et du montant moyen accordé

Chaque Conseil Départemental ou Métropole rédige son propre règlement FSL. Plusieurs stratégies existent : certains départements (par exemple le Nord et le Puy-de-Dôme) privilégient des montants importants, et un nombre restreint de bénéficiaires, quand d'autres (le Cher et la Nièvre) ont opté pour un montant plus faible, distribué à davantage de bénéficiaires.

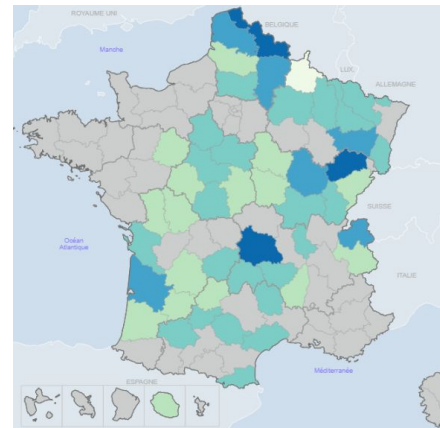
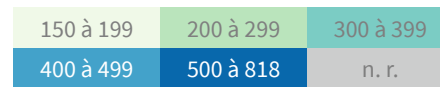
## Effectifs de bénéficiaires du FSL en 2019 pour 1 000 ménages



Sources : EDF, ENGIE (2019), INSEE\* (2018)

**Précautions de lecture :** Les données illustrées dans cette carte proviennent d'EDF et ENGIE : seuls les ménages ayant l'un ou l'autre de ces fournisseurs sont représentés.

## Montant moyen du FSL énergie distribué en 2019 en euros par ménage



Sources : DIHAL\* (2019), INSEE\* (2018)

**Précautions de lecture :** Les données illustrées dans cette carte proviennent des Départements et Métropoles, et ne couvrent pas la totalité du territoire national.

## Définition

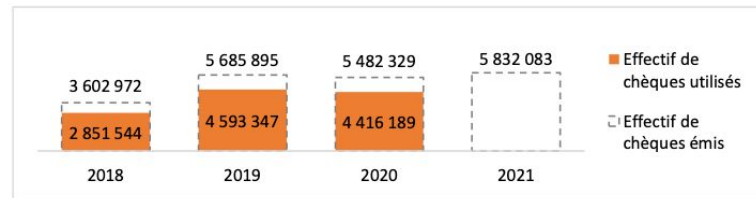
Le chèque énergie a été mis en place en France le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie. **Il s'agit d'une aide annuelle au paiement de la facture énergétique ou au paiement de travaux.** Il est soumis à des conditions de revenus, et au fait d'habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si le ménage en est exonéré). Le chèque énergie est envoyé directement aux ménages répondant aux conditions d'octroi par l'Agence de Services et de Paiement. Ils peuvent le faire valoir auprès de leurs fournisseurs d'énergie, d'un logement-foyer conventionné APL\* ou d'un artisan certifié RGE\*.

Il ouvre droit aux dispositifs complémentaires de protection, mais leur bénéfice n'est pas automatique (il l'est devenu en 2021) : gratuité de mise en service et abattement de 80 % sur les déplacements justifiés par un impayé, absence de réduction de puissance pendant la trêve hivernale, absence de frais liés au rejet de paiement etc.

- [L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie](#)
- [Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique : le chèque énergie \(ONPE, septembre 2020\)](#)
- [Le chèque énergie. Qui peut en bénéficier ? Pour régler quelles dépenses ? \(ANIL, avril 2020\)](#)

## Données et analyse

### Nombre de chèques énergie émis et utilisés



**En 2020, le chèque énergie a été adressé à 5,5 millions de ménages.** Le taux d'utilisation du chèque s'élève à 81,2 % (81,1 % en 2019) soit **4,4 millions de chèques effectivement utilisés.**

94 % des chèques ont été utilisés auprès de fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel. Les montants compris entre 48 et 277 € selon la composition et les revenus du foyer, restent inchangés. Au total, le montant des chèques émis pour la campagne chèque énergie 2020 s'élève à plus de **812 millions d'euros.**

**En 2021, plus de 5,8 millions de chèques énergie ont été envoyés.** Après un élargissement de l'assiette en 2019 (plus de 2,1 millions de nouveaux bénéficiaires), **350 000 nouveaux bénéficiaires** ont reçu un chèque en 2021 en raison des évolutions générales de revenus à la baisse des ménages, et du bénéfice aux résidents de logement-foyers conventionnés, d'EHPAD, d'unités de soins longue durée, etc. La valeur moyenne du chèque envoyé est stable (148,5 € en 2021, 148 € en 2020, 147 € en 2019).

En décembre 2021, un second chèque énergie de 100 € est exceptionnellement envoyé pour pallier la hausse des prix du gaz et de l'électricité.

COVID-19 : malgré la crise sanitaire, la campagne d'envoi des chèques 2020 a été maintenue pour les bénéficiaires. Compte-tenu des difficultés rencontrées par La Poste, le calendrier d'envoi des chèques a été revu et allongé de deux semaines par rapport à 2019 (tous les chèques ont été envoyés en avril et mai).

La durée de validité des chèques énergie, et des protections associées au chèque énergie expirant au 31 mars 2020 ont été prolongées jusqu'au 23 septembre 2020.

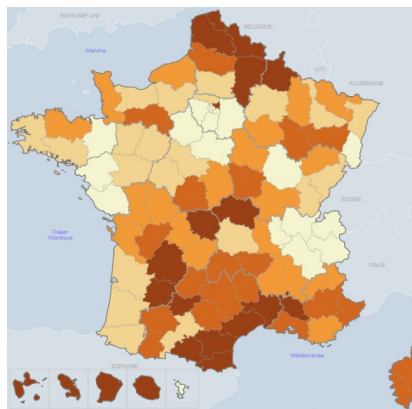
## Cartographie des envois et taux d'utilisation départementaux, en 2019

La carte de gauche fait apparaître les bénéficiaires des chèques énergie par département, représentant à la fois une forte densité de population à revenus modestes, et un taux de pauvreté important sur certains territoires (Nord, arc méditerranéen et territoires ultra-marins). Les départements du centre de la France comptent moins de bénéficiaires car même s'ils présentent un taux de pauvreté encore particulièrement fort ils sont moins denses que dans d'autres départements.

À droite, la carte illustre le taux d'utilisation du chèque énergie. Les départements du Nord de la France présentent un fort taux d'utilisation, et cela depuis la généralisation du chèque énergie en 2018.

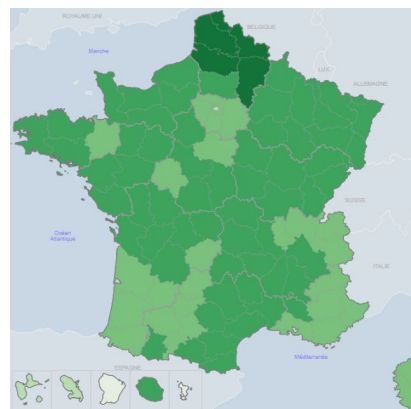
Effectifs de chèques émis en 2020, pour 1 000 ménages

|      |       |       |       |       |
|------|-------|-------|-------|-------|
| 77 à | 160 à | 180 à | 200 à | 220 à |
| 159  | 179   | 199   | 219   | 428   |



Taux d'utilisation du chèque énergie, en 2020 (en %)

|      |      |      |      |      |
|------|------|------|------|------|
| 54 à | 70 à | 76 à | 81 à | 85 à |
| 58 % | 75 % | 80 % | 84 % | 88 % |



**Sources :** Ministère de la Transition Écologique (2021) , INSEE\* (2018) | **Champ :** France entière

**Précautions de lecture :** Les effectifs de chèque émis ne tiennent pas compte des créations suite à réclamations (cela explique les légères différences des chiffres publiés dans le tableau de bord 2020 de l'ONPE). Les effectifs de chèques utilisés sont légèrement à la hausse, en raison des usages tardifs par les particuliers.

# Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) « Précarité énergétique »

## Définition

Créés par la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, les CEE\* incitent les fournisseurs d'énergie dont les ventes sont supérieures à un seuil fixé par décret (« les obligés »), à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. Ils peuvent mener leurs propres actions parmi trois catégories : la réalisation d'opérations standardisées, la valorisation d'opérations spécifiques, le financement de programmes ou le rachat des CEE\* aux éligibles (collectivités locales, Anah et bailleurs sociaux).

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte a créé une **obligation d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique**. Ces CEE\* « Précarité énergétique » sont générés par les travaux mobilisant des fiches d'opérations standardisées auprès de ménages modestes et très modestes, par l'opération spécifique réalisée dans le cadre du Programme Habiter Mieux de l'Anah, et par les programmes « précarité énergétique ». Le dispositif « coup de pouce » vient également compléter l'offre pour les ménages modestes et très modestes.

[Détails sur les CEE\\* et les opérations éligibles sur le site de l'ADEME](#)

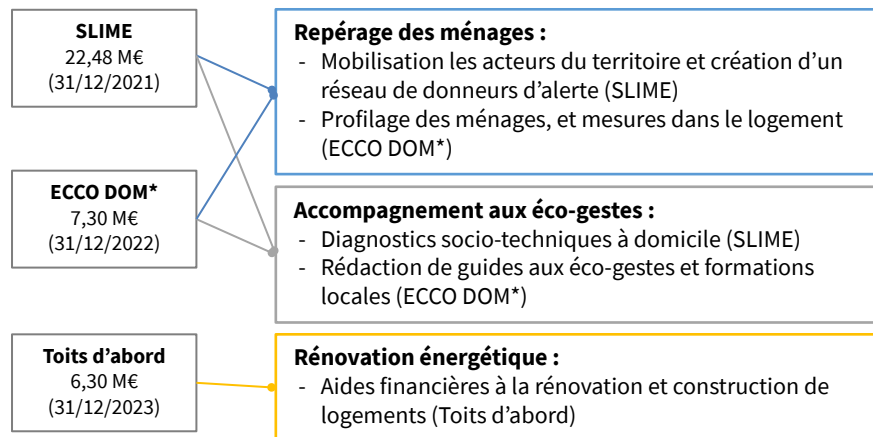
## Données et analyse

Du 01/01/2016 au 30/06/2021, **868 TWh cumac de CEE\* « Précarité énergétique » ont été délivrés sur le registre national des CEE\***, dont 693 TWh cumac depuis le 01/01/2018.

Du 01/01/2018 au 30/06/2021, 30,2 TWh<sub>cumac</sub> ont été délivrés à des collectivités territoriales, et 21,4 TWh<sub>cumac</sub> à des bailleurs sociaux. 93,8 % ont été obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 4,8 % via des opérations spécifiques, 1,4 % via des programmes d'accompagnement. Le stock de demandes en cours d'instruction au Pôle National des Certificats d'économie d'énergie au 01/07/2021 s'élève à 184 TWh<sub>cumac</sub>.

### Zoom sur les trois programmes dédiés à la lutte contre la précarité énergétique

Ces trois programmes pourraient permettre de délivrer 5 569 GWh<sub>cumac</sub>, soit 36,1 M€.



Source : Ministère de la Transition Écologique (2021) | Champ : France entière

## Définition

Le Slime, **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie**, vise à organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique afin de massifier le repérage des ménages. **Les Slime sont mis en œuvre localement par des collectivités territoriales**, qui peuvent s'appuyer sur des partenaires opérationnels locaux.

Le programme existe depuis 2013 ; il est porté par le CLER\* et il est éligible aux CEE\* «Précarité énergétique». Ce dispositif permet de financer jusqu'à 70 % des dépenses réalisées par les collectivités.

Le Slime est pensé comme un guichet unique permettant de :

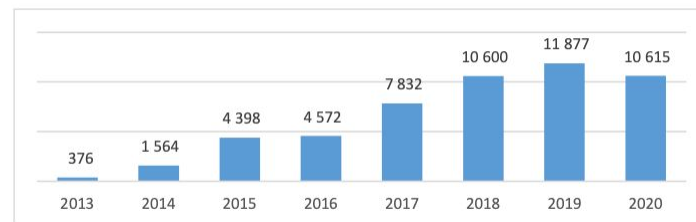
- Centraliser les signalements de ménages vers une plateforme et déclencher des visites à domicile pour réaliser un diagnostic sociotechnique ;
- Encourager tous les acteurs du territoire à s'organiser pour proposer des solutions variées et adaptées aux ménages.

Sur le terrain, il se concrétise en trois étapes :

1. Repérage des ménages en situation de précarité énergétique ;
2. Diagnostic au domicile des ménages ;
3. Accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées.

Plus de détails sur le site internet du programme : <http://www.lesslime.fr/>

## Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés par an



- Entre 2013 et 2020, près de 50 000 ménages ont été repérés, diagnostiqués et orientés vers des solutions durables et adaptées ;
- Chaque ménage a également bénéficié de conseils personnalisés et de l'installation de petits équipements d'économie d'énergie et d'eau (permettant une économie de 170 € en moyenne la première année).

## Données et analyse

En 2020 :

- **10 615 ménages en précarité énergétique ont été accompagnés** vers une solution de sortie de leur situation ;
- Près de 6 millions d'euros ont été investis dans la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme ;
- 39 collectivités locales pilotent un Slime.

Source : CLER\* (2021)

## Définition

Les Départements et régions d'Outre-Mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, sont des Zones non-interconnectées à un réseau de distribution d'électricité. Leurs structures productives d'énergie présentent ainsi des spécificités :

- L'électricité est produite à 75 % à partir d'énergies fossiles (fioul et turbines à diesel) importées.
- Le coût de production moyen d'électricité est près de quatre fois plus cher dans les Outre-mer par rapport à la France hexagonale
- En moyenne, 60 % de la consommation d'énergie électrique vient de l'usage des collectivités et des entreprises ; 40 % de l'usage des particuliers.
- La climatisation représente 30 % en moyenne des dépenses énergétiques

Les objectifs du programme porté par le CSTB\* et l'USHOM (Union Sociale pour l'Habitat des Outre-Mer) sont de :

- Contribuer à la réduction globale des charges énergétiques des ménages et maîtres d'ouvrage
- Maîtriser les risques notamment en termes de confort thermique, aujourd'hui et dans une perspective de changement climatique
- Maîtriser l'installation de climatisations en Outre-Mer, particulièrement en Logement Social
- Engager les changements de comportement sur le long terme
- Encourager la diffusion des bonnes pratiques.

## Données et analyse

La première phase d'instrumentation (2020-2021) vise le profilage des ménages, des usages énergétiques et des conditions de confort et gisements, fondé sur la mesure et la synthèse des connaissances. Cette phase cible le logement social (200 logements instrumentés et 1 000 suivis « au compteur »).

La seconde phase de sensibilisation, formation et accompagnement « grande échelle » (2021-2022) aura pour cible 34 000 logements sociaux et 100 000 m<sup>2</sup> de locaux à usage bureaux des collectivités locales et des bailleurs.

 [Plus d'informations : programme ECCO DOM](#)

Source : [catalogue des programmes CEE\\* \(janvier 2021\)](#)

## Définition

Toits d'Abord est le programme de lutte contre la précarité énergétique de la Fondation Abbé Pierre (FAP). A travers ce programme, la FAP soutient **la production de logements abordables** sur l'ensemble du territoire. Créé en 2012 et reconnu « programme de lutte contre la précarité énergétique », il consiste en **une aide à l'investissement accordée aux maîtres d'ouvrages associatifs agréés par l'État, ou à des bailleurs sociaux en lien avec des associations**, essentiellement sur la base d'opérations sur le parc existant. L'objectif est double :

- Rénover des bâtis impropres à l'habitation ou des logements énergivores pour en faire des logements performants énergétiquement, confortables, économes en charges, au loyer plafonné et solvabilisé par l'APL\* ;
- Proposer ces nouveaux logements à des personnes ne pouvant accéder à l'offre locative classique en raison de très faibles ressources, et de leurs parcours en centres d'hébergement ou hôtels, avec un accompagnement apporté dans la reconquête de leurs droits et de leur autonomie.

Elles mobilisent des financements Anah ou PLAI\*, le concours des collectivités locales, les fonds de ses donateurs (60 %) ainsi que ceux liés à la valorisation des Certificats d'économie d'énergie émis dans le cadre du programme (40 %).

Source : Toit d'abord (2021)

Champ : 1 208 logements produits avec DPE\* avant et après travaux

## Données et analyse

### Les principaux résultats

| Référence  | Avant | Après |
|--|-------|-------|
| Consommation énergétique moyenne (DPE* moyens pondérés, en kWhEP/m <sup>2</sup> /an) | 387   | 128   |
| Étiquette DPE* moyenne   | F     | C     |

- Un gain énergétique moyen mesuré par les DPE\* avant et après travaux est de 67 %
- 85 % de ces logements ont une classe DPE\* avant travaux compris entre E et G, quasiment la moitié (44 %) à la classe F
- Les trois quarts atteignent des classes DPE\* très performantes. Près d'un logement sur 5 atteint une classe A ou B. Plus de la moitié (57 %) est classée en C à l'issue des travaux
- Un **gain financier moyen estimé à 900 €/UC, par an.**

### Quelques chiffres clés et implantation territoriale

- 10 % maximum du coût total de l'opération financé par Toits d'Abord ;
- 550 logements soutenus en moyenne chaque année depuis 2012 ;
- Plus de 5 000 logements soutenus depuis 2012 ;
- 9 000 € de subventions accordées en moyenne par logement ;
- 44 M€ de subventions accordées au total entre 2012 et 2020.

□ [Plus d'informations : www.fondation-abbe-pierre.fr/toits-dabord](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/toits-dabord)



## Définition

Le programme d'accompagnement à une mobilité inclusive et durable de Wimoov est un dispositif destiné aux personnes en insertion présentant des difficultés pour se déplacer. **Son objectif est de permettre aux bénéficiaires d'accéder à une mobilité inclusive, autonome et respectueuse de l'environnement.**

Il vise les publics en insertion, généralement en précarité énergétique vis-à-vis de leur mobilité, à travers un parcours d'accompagnement personnalisé :

- **Identification des problématiques de mobilité** : tous les bénéficiaires passent un questionnaire appelé Test Mobilité permettant d'établir leur situation et leur profil de mobilité, d'identifier leurs freins, leurs potentiels et leurs besoins ;
- **Analyse des besoins des bénéficiaires** : les conseillers mobilité de Wimoov étudient les profils des bénéficiaires afin de sélectionner et proposer des solutions adaptées aux bénéficiaires et à leur territoire ;
- **Mise en place d'un Parcours Mobilité adapté et individualisé coordonné par un Conseiller Mobilité** : proposition et mise en place de solutions inclusives et durables adaptées en vue d'une autonomie en termes de mobilité et d'emploi. L'accompagnement modulable permet l'activation de services matériels, financiers ou pédagogiques selon les besoins de chacun.

## Données et analyses

Entre 2017 et 2020, **49 544 personnes** ont été accompagnées par Wimoov dont 14 448 en 2020.

Grâce aux programmes CEE\*, Wimoov peut, depuis 2017, intensifier et développer la mobilité durable sur ses 30 plateformes réparties sur 10 régions et couvrant 80 bassins d'emplois.

Le programme 2017-2018 a rempli l'objectif d'accompagner 9 000 personnes en situation de précarité énergétique vers une mobilité plus durable. Wimoov a poursuivi son action en participant aux programmes CEE\* « précarité » 2019-2020, prolongé jusqu'en 2022.

Les objectifs pour le programme actuel vont encore plus loin :

- Accompagner plus de **90 000 personnes vers une mobilité inclusive et durable sur 4 ans** ;
- Réduire la précarité énergétique des publics en leur permettant d'accéder à des solutions de mobilité plus économiques et plus écologiques ;
- Mettre l'éco-mobilité inclusive au cœur des enjeux nationaux ;
- Développer de nouvelles solutions de mobilité durable sur les territoires ;
- Parvenir à évaluer l'impact environnemental des actions de Wimoov et de la mobilité par la modélisation des données de déplacement et de consommation des publics.

Source : Wimoov (2021) | Champ : France entière

## Définition

Les aides financières du Secours Catholique sont distribuées suite à :

- Une demande émanant d'une personne se rendant par lui-même dans une des délégations du Secours Catholique ;
- La sollicitation d'un travailleur social.

La France entière est maillée des délégations du Secours Catholique : soit **75 bureaux locaux appelés délégations et 2 389 lieux d'accueil**.

La distribution des aides financières est régie de manière locale. Néanmoins, pour les aides à l'énergie, deux principes généraux prévalent :

- Les aides distribuées ne doivent pas se substituer aux aides financières publiques ;
- Elles doivent permettre d'aider les familles à sortir d'une difficulté particulière. En cela, l'aide ne peut pas être renouvelée chaque année. Les situations sont étudiées au cas par cas et les aides octroyées au vu de la situation des ménages.

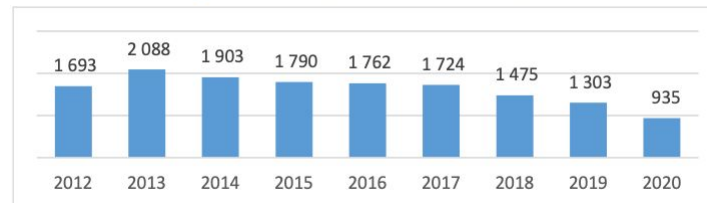
Comme pour toutes les associations caritatives, il s'agit d'aides extra-légales, rendues possibles par les donations faites par les particuliers, et aussi quelques entreprises (mécénat d'entreprise).

*Source* : Secours Catholique – Caritas France (2020)

*Champ* : Ménages aidés par le Secours Catholique au titre de l'énergie

## Données et analyse

Montant des aides à l'énergie distribuées par le Secours Catholique (en milliers d'euros)



Entre 2003 et 2013, le budget du Secours Catholique consacré aux aides à l'énergie a doublé, constituant alors le **deuxième poste** le plus important des aides distribuées, après les aides alimentaires.

Depuis 2013, **le montant des aides à l'énergie diminue**. Pour cela deux raisons : la limitation des ressources des délégations, et le recentrage des aides sur les familles accompagnées sur la durée pour qu'elles sortent de leurs difficultés.

**L'année 2020 a été très impactée par la crise sanitaire**. Des lieux d'accueil ont été fermés, les contacts entre bénévoles et familles en difficultés entravés et des changements de pratique imaginés. Des chèques services pour l'alimentation ont été distribués en grand nombre en remplacement des aides ciblées : **l'aide alimentaire déjà 1<sup>er</sup> poste d'aide a été multipliée par 2,5**. Ceci explique la diminution importante des aides énergie.

## Définition

L'UNCCAS\*, association d'élue(s) communaux et intercommunaux aux affaires sociales créée en 1926, représente, anime et accompagne les CCAS/CIAS\* aux niveaux départemental, régional, national et européen. Elle est composée de plus de 4 100 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action couvre les besoins de 70 % de la population et représente la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants. Elle est structurée en unions départementales de CCAS/CIAS (UDCCAS) dans une soixantaine de départements, en métropole et outre-mer.

**Garant de la mise en œuvre de la politique d'action sociale sur le territoire communal**, les CCAS/CIAS\* exerce une multitude de missions définies par le code de l'action sociale et des familles. Il intervient notamment sur le champ de l'accès au droit, la domiciliation, **le logement**, l'hébergement, **l'énergie**, le numérique, le handicap, les questions relatives à l'inclusion bancaire et financière, la santé, l'autonomie, la petite enfance, les ressources humaines, l'environnement territorial, l'insertion professionnelle ainsi que la mobilité.

Les CCAS/CIAS\* sont en première ligne pour accompagner les personnes vers les dispositifs légaux de lutte contre la précarité énergétique. Pour ce faire, ils mettent à disposition des usagers les informations relatives aux dispositifs, pré-instruisent la demande lorsque l'usager est éligible et accompagnent les bénéficiaires pour son usage.

## Données et analyse

### Quelques chiffres clés

Les CCAS/CIAS\* réalisent des missions volontaristes, pour lutter contre l'isolement et l'exclusion, grâce aux aides financières (remboursables ou non) et aux actions de prévention et d'animation (formations, ateliers, accompagnement social, communication, conventions de partenariats...).

Ces chiffres sont issus de l'étude « l'implication des CCAS/CIAS en matière de premier accueil et aides facultatives » (juin 2019) :

- 98 % des CCAS/CIAS\* attribuent des aides et secours sur leur budget propre ;
- **60 % des CCAS/CIAS\* délivrent des aides spécifiques pour l'énergie**, 42 % pour le logement, 42 % pour la mobilité et le transport ;
- Parmi les bénéficiaires des aides des CCAS/CIAS\*, sont dénombrés : 70 % de bénéficiaires de minima sociaux, 56 % de demandeurs d'emploi, 53 % de femmes ou hommes au foyer, 43 % de retraités, 38 % en emploi, 3 % d'étudiants ;
- les CCAS/CIAS\* reçoivent majoritairement des familles monoparentales (68 %), des personnes isolées (64%) et des couples avec enfants (57 %).

Les CCAS/CIAS\* qui disposent d'enveloppes « fonds eau-énergie » les ont réévalués à la hausse car **la crise du COVID a révélé un besoin supplémentaire d'aides en lien avec l'énergie** (perte d'emploi, augmentation des factures de gaz et d'électricité...)

Source : UNCCAS (2021)

## Définition

Le mouvement Compagnons Bâisseurs est le premier réseau national de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). La démarche repose sur **un accompagnement de ménages vulnérables dans la rénovation de leur logement au travers d'un chantier d'auto-réhabilitation**. Les travaux menés avec les ménages locataires de leur logement, peuvent concerner l'entretien, l'agencement, l'embellissement et la remise en état du logement, les travaux relevant de l'entretien locatif. Avec les propriétaires occupants, les chantiers peuvent engager des travaux de second œuvre, notamment dans le cadre des rénovations thermiques, voire de gros œuvre et tout corps d'état pour des sorties d'insalubrité. L'accompagnement, par un opérateur spécialisé, permet d'assurer la sécurité du chantier, et la bonne mise en œuvre des travaux.

Complémentaire des actions d'amélioration de l'habitat plus classiques, l'auto-réhabilitation accompagnée permet de renforcer l'impact social et économique des projets au profit des habitants, grâce à :

- **L'acquisition de compétences, la mobilisation de l'entraide ;**
- **La réduction du reste à charge** des opérations ;
- **La réalisation de projets de plus grande ampleur** (par rapport au projet initial) sans accroissement du coût global ;
- **La diminution des risques d'abandon** par une mobilisation soutenue des habitants ;
- **L'insertion sociale des ménages** en grande difficulté.

L'ANCB\* accompagne les ménages en situation de précarité énergétique à la réalisation de travaux de confort thermique dans le cadre de l'auto-rénovation accompagnée. Elle intervient en complémentarité des dispositifs existants, en répondant aux besoins non couverts (publics spécifiques, travaux non éligibles, contextes d'intervention spécifiques...).

Par ailleurs, l'ANCB\* participe à la mise en œuvre du projet expérimental « **Ensemble Solidaires** », en partenariat avec Stop Exclusion Énergétique, Dorémi et Réseau Eco Habitat. L'objectif est de créer les conditions d'un accompagnement des familles très modestes dans leur projet de rénovation globale et performante, en une seule étape et à un niveau équivalent BBC rénovation. Ce projet entend préparer le déploiement à grande échelle d'un modèle organisationnel et économique de rénovation globale et performante pour les familles les plus précaires.

## Données et analyse

### Quelques chiffres clés en 2020 :

- **1 226 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée**
- 3 700 ménages accompagnés
- 806 partenaires publics et privés
- 600 bénévoles, 310 salariés, 200 volontaires

Source : Association Nationale des Compagnons Bâisseurs (2021)

# Glossaire

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>ADEME</b>       | agence de la transition écologique   |
| <b>Agreste</b>     | statistique, évaluation et prospective - ministère de l'agriculture et de l'alimentation           |
| <b>ANAH</b>        | agence nationale de l'habitat  |
| <b>ANCB</b>        | association nationale des compagnons bâtisseurs  |
| <b>ANIL</b>        | agence nationale pour l'information sur le logement  |
| <b>APL</b>         | aide personnalisée au logement   |
| <b>CCAS / CIAS</b> | centre communal d'action sociale / centre intercommunal d'action sociale                           |
| <b>CCMSA</b>       | caisse centrale de mutualité sociale agricole  |
| <b>CEE</b>         | certificat d'économie d'énergie  |
| <b>CEEB</b>        | centre d'études de l'économie du bois  |
| <b>CEREN</b>       | centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie   |
| <b>CGDD</b>        | commissariat général au développement durable - ministère de la transition écologique              |
| <b>CITE</b>        | crédit d'impôt pour la transition énergétique  |
| <b>CLER</b>        | réseau pour la transition énergétique  |
| <b>CNAF</b>        | caisse nationale des allocations familiales  |
| <b>CNLE</b>        | conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale                 |
| <b>CNAV</b>        | caisse nationale d'assurance vieillesse  |
| <b>CROUS</b>       | centre régional des œuvres universitaires et scolaires   |
| <b>CSTB</b>        | centre scientifique et technique du bâtiment   |
| <b>DGEC</b>        | direction générale de l'énergie et du climat - ministère de la transition écologique               |
| <b>DGFîP</b>       | direction générale des finances publiques - ministère de l'économie, des finances et de la relance |
| <b>DHUP</b>        | direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages - ministère de la transition écologique     |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>DROM</b>   | départements et régions d'outre-mer   |
| <b>DPE</b>    | diagnostic de performance énergétique   |
| <b>DREES</b>  | direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - ministère des solidarités et de la santé   |
| <b>ENL</b>    | enquête nationale logement  |
| <b>FSL</b>    | fonds de solidarité logement  |
| <b>GPL</b>    | gaz de pétrole liquéfié   |
| <b>HT</b>     | hors taxe   |
| <b>INSEE</b>  | institut national de la statistique et des études économiques   |
| <b>MWh</b>    | méga watt heure   |
| <b>OPAH</b>   | opération programmée d'amélioration de l'habitat  |
| <b>PCI</b>    | pouvoir calorifique inférieur. C'est la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, à l'exclusion de la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite. (bois, fioul, gaz, propane) |
| <b>PIG</b>    | programme d'intérêt général   |
| <b>PLAI</b>   | prêt locatif aidé d'intégration   |
| <b>RGE</b>    | reconnu garant de l'environnement   |
| <b>RMI</b>    | revenu minimum d'insertion  |
| <b>RSA</b>    | revenu solidarité active. Le RSA assure à une personne ou à son foyer un revenu minimum. Ce revenu minimum garanti varie selon la composition du foyer.   |
| <b>SDES</b>   | service des données et études statistiques - Ministère de la transition écologique  |
| <b>SMIC</b>   | salaire minimum interprofessionnel de croissance  |
| <b>TEE</b>    | taux d'effort énergétique (TEE_3D : l'indicateur est restreint aux ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus par unité de consommation)   |
| <b>TREMI</b>  | enquête sur les travaux de rénovation énergétique en maisons individuelles  |
| <b>TTC</b>    | toutes taxes comprises  |
| <b>TVA</b>    | taxe sur la valeur ajoutée  |
| <b>UC</b>     | unité de consommation   |
| <b>UNCCAS</b> | union nationale des centres communaux d'action sociale  |

# Remerciements

La 6ème édition du tableau de bord de l'Observatoire national de la précarité énergétique a été coordonnée par Isolde Devalière, Daniela Holvoet et Maud Trutta (ADEME), avec l'appui statistique d'Olivier Ribon (Ministère de la Transition Écologique) et la contribution de Jennifer Daude (Energies Demain).

L'ONPE remercie ses partenaires pour leurs contributions, et particulièrement :

- Hadrien Serougne, ADEME
- Simon Corteville, Jimmy El Marhomy, ANAH
- Suzanne de Cheveigné, Martin Dassieu, ANCB
- Claire Bally, Marie Moisan, Léa Le Souder, CLER\*
- Katell David, Benoît Linot, Pauline Provost, Hugo Ruiz, DIHAL
- Fabienne Boutière, Anne-Lucie Frèrejean, EDF
- Clarisse Morvan, ENGIE
- Julie Courbin, Fondation Abbé Pierre
- Caroline Keller, Médiateur national de l'énergie
- Mathilde Clément, Nicolas Degrelle, Maud Legros, Caroline Mahé-Deckers, Camille Parent, Ministère de la Transition Écologique
- Pascale Novelli et François Boulot, Secours Catholique - Caritas France
- Sabrina Bastard, UNCCAS
- Thibault Guérin, WIMOOV

Création graphique et mise en page : Ecedi et Numerik-ea (Entreprise Adaptée)

Crédits photos : ©Jean Chiscano (p. 2) [Unsplash.com](https://www.unsplash.com) / pages : [Mona Eendra](#) (p. couverture), [Will](#) (p. 6), [Chloe Ridgway](#) (p. 10), [Priscilla Du Preez](#) (p. 23), [nrd](#) (p. 26), [KWON JUNHO](#) (p. 31), [Valentina Locatelli](#) (p. 47), [Alessandro Bianchi](#) (p. 4<sup>e</sup> de couverture)



# Partenaires de l'ONPE





Observatoire National de la Précarité Énergétique

[www.onpe.org](http://www.onpe.org)